

UNIS
POUR LES
FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET D'ORIENTATION

2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Jeudi 13 Juin 2024
à DIGNE LES BAINS



Udaf

Alpes-de-
Haute-Provence



AFP - À CŒUR OUVERT
ADMR AVENIR FAMILLES 04
ADMR ANNOT
ADMR BANON
ADMR BARRÊME
ADMR CASTELLANE
ADMR CANTON D'ENTREVAUX
ADMR DUYES BLÉONE
ADMR HAUTE VALLÉE DE L'UBAYE
ADMR MALIJAI
ADMR PAYS DU VERDON
ADMR ORAISON
ADMR PEYRUIS
ADMR CÉRESTE-FORCALQUIER
ADMR SEYNE LES ALPES
ADMR SAINT ANDRÉ LES ALPES
ADMR SISTERON
ADMR VALLÉE DE L'UBAYE
ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DES AHP (EFA 04)
ASSO DÉP. DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS (ADCS - FAVEC 04)
APF-FRANCE HANDICAP- TERRITOIRE DES ALPES 04-05
LES FRUITS DE LA PASSION
LES LUTINS
LES MARMOTTES
LES MARMOT'S
LES PETITS PLUS
POMME D'API
LA RUCHE SEYNE
LES CANAILLOUS
LE JARDIN ENCHANTÉ
LA MAISON DE LA FAMILLE DES AHP
LES LUTINS CERESTAINS
ASSOCIATION FAMILIALE D'ALLOS
POINT RENCONTRE
AFTC 04-05
ASSOCIATION FAMILIALE DES AUGIERS
ASSOCIATION FAMILIALE DES AHP
LA MAISON DE LA FAMILLE EN PAYS DE FORCALQUIER
CŒUR LAVANDE
JALMALV

RAPPORT MORAL & D'ORIENTATION



Mesdames, Messieurs, Chers amis,

L'année 2023 a été particulièrement fructueuse pour notre Udaf. Tous les personnels ont été recrutés pour assurer nos nouvelles missions, et le « SEGUR » a permis de rendre certains postes plus attractifs et mieux rémunérés.

Le nombre de mesures évolue lentement mais sûrement et nous disposons de la confiance de nos partenaires. Le calendrier de suivi des préconisations suite à l'inspection de la DDETSP est respecté. En matière d'actions familiales, l'action « Point Conseil Budget » fonctionne à Barcelonnette, l'action 1H pour 1 Enfant, très pertinente, mais déficitaire depuis des années est désormais stabilisée, grâce à la mobilisation des partenaires locaux. Après le vote de la nouvelle COG, la CAF nous a renouvelé sa confiance par la coordination du REAAP et de ses moyens.

La signature du bail pour nos nouveaux locaux dédiés au service PJM à Manosque permettra la présence de notre Udaf au sud du département et pouvoir y développer des activités, ou permanences d'accueil.

Je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs pour leur soutien et leur engagement, ainsi que l'ensemble des personnels pour leur travail au service des familles, des enfants et des personnes vulnérables. Je tiens à remercier également les bénévoles qui participent aux activités de l'Udaf, à nos partenaires et enfin notre Directeur pour la qualité du travail réalisé.

Je vous remercie pour votre écoute et souhaite longue vie à notre institution.

Alain FERETTI

SOMMAIRE

1- CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS UDAF 04 - UNAF (2022 - 2026)	p. 11
2- 1 HEURE POUR 1 ENFANT	p. 16
3- REAAP 04 - MISSION D'ANIMATION DÉPARTEMENTALE	p. 19
4- MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES	p. 23
5- MESURES AD'HOC OU TUTELLES AUX MINEURS	p. 24
6- LE SERVICE MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE AUX MAJEURS (MPJM)	p. 25
7- LE SERVICE INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF 04)	p. 31
8- SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DÉPLACÉES D'UKRAINE	p. 32
9- HABITAT INCLUSIF	p. 34
10- LE POINT CONSEIL BUDGET	p. 35
11- ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT	p. 35

Le mot du directeur :

Frédéric JAY / Directeur Udaf04

L'an dernier j'avais le plaisir de vous présenter, lors de l'assemblée générale l'ensemble des avancées de notre Udaf en précisant que l'acte II restait à construire pour 2023.

A la faveur de la mission d'inspection contrôle de la DREETS PACA pour le service MJPM nous avons pu réactualiser nombre de procédures, certaines transversales aux autres services de l'Udaf et nous appuyer sur les groupes de travail mis en œuvre par la Cheffe de service Majeurs protégés.

L'appui d'une chargée de mission a aussi été essentiel à ces contributions afin de pouvoir respecter les échéances pour finaliser les travaux.

La mobilisation du personnel, dans toutes ces étapes, mais aussi dans celles permettant d'aborder de nouvelles activités, a été indispensable et je les en remercie.

D'autres événements très positifs, parfois souhaités de longue date au sein de l'Udaf, ont vu le jour.

Ainsi dès janvier 2023, l'Habitat inclusif des appartements collés, proche du projet de Famille Gouvernante, a pu ouvrir grâce à l'intervention de l'Udaf dans la reprise d'une solution évitant à six personnes une éventuelle réintégration en établissement.

Toujours grâce à l'investissement de l'ensemble des acteurs de l'Udaf, administrateurs et personnels nous avons pu fournir dès le 17 janvier un lieu de vie aux personnes engagées dans une démarche d'autonomie, avec la volonté de vivre chez soi.

Ensuite, nous avons répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt nous permettant d'avoir un label Point Conseil Budget de Digne à Barcelonnette. Dans le même temps, nous avons aussi répondu à un appel à projet sur des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement, au niveau départemental. Dans les deux cas, nos candidatures ont été retenues.

2023 c'est aussi l'avis favorable des pouvoirs publics pour le projet d'ouverture d'une antenne du service protection juridique des majeurs, à Manosque, ainsi que notre projet retenu, toujours pour le même service par la DREETS, concernant un poste d'Animateur de la Vie Sociale. Ce dernier s'inscrit dans le cadre de la présentation d'une démarche innovante à l'attention des personnes vulnérables.

Tous ces événements et bien d'autres seront présentés dans le présent rapport d'activité.

Nos actions se consolident auprès des familles, de la réponse à leurs besoins avec une offre de services étendue, mais aussi, à l'attention des publics les plus fragiles. Notre mobilisation reste entière afin d'y répondre de la façon la plus adaptée.



— L'UDAF 04 AU PLUS PRÈS DES BESOINS ET DES ATTENTES DES FAMILLES

Par Céline HUSSON et Frédéric JAY

L'UDAF 04 représente et défend les intérêts matériels et moraux des familles dans toutes les instances où elle est de droit, représentante des familles, telles que : le conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (CoDES), ... Elle est également présente au sein : du Conseil de Famille des Pupilles de l'État, de la Commission d'Agrément pour l'Adoption, de la Commission de Surendettement des Particuliers, de la Commission Exécutive de la MDPH, de la Commission Départementale pour la Promotion de l'Égalité des Chances et de la Citoyenneté, à la Mission Locale pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes des AHP,... Elle participe aussi au comité technique du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) de Digne- les-Bains. Elle poursuit son engagement au sein des schémas départementaux et régionaux qui intéressent : les familles, les personnes (handicapées, vulnérables, en perte d'autonomie, ...). Tels que : le Schéma Régional de la Protection Juridique aux Majeurs et des Délégués aux Prestations Familiales, le Schéma Départemental des Services aux Familles, le Schéma de l'Animation de la Vie Sociale, le Schéma Autonomie 2019-2023 des AHP, ...

— NOS PRINCIPALES MISSIONS : PROMOUVOIR, DÉFENDRE, REPRÉSENTER ET GÉRER

L'UDAF 04 est la représentante officielle de l'ensemble des familles du département des Alpes-de-Haute-Provence (AHP). Elle défend et porte des valeurs familiales de solidarité et d'entraide en faveur des familles et des personnes vulnérables. Les UDAF et l'UNAF sont habilitées, suivant le code de l'action sociale et des familles (CASF), à :

- ➔ Donner avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.
- ➔ Représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics.
- ➔ Gérer les services familiaux confiés par les pouvoirs publics.
- ➔ Agir en justice en vue de défendre les intérêts matériels et moraux de toutes les familles du département.

Ces missions sont financées par la part 1 du fonds spécial (article L211-10 du CASF).

— LA VIE INSTITUTIONNELLE : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale 2023 de l'UDAF 04 s'est tenue le 08 juin à Oraison.

Lors de cette assemblée statutaire, l'activité de nos services et actions familiales a été présentée à l'ensemble des participants. Le rapport financier de l'année 2022 a fait l'objet d'une présentation aux associations familiales et fédérations adhérentes de l'UDAF 04.



— LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31/12/2023,
le Conseil d'Administration compte

13 administrateurs
8 élus & 5 désignés

Il a été renouvelé par moitié lors de
l'Assemblée Générale du 9 juin 2022.

Sont élus : Mohammed ELKHALFI (Point Rencontre), Alain FERETTI (Association familiale des Alpes-de-Haute-Provence), Michelle FRISON (Cœur Lavande), Chantal MARCONCINI (APF France Handicap), Isabelle PAGNACCO (Cœur Lavande), Valérie PARADISO (Association familiale des Augiers), Gérald STAS (APF France Handicap).

La cooptation de Monsieur Daniel DUBOUCHET (ADMR Peyruis) a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale 2022.

Sont désignés par leur association : Gilberte DUVAL (ADCS-FAVEC), Jackie KERJEAN (APF France Handicap), Janine MAUREL (ADMR), Jean TRIPODI (Cœur Lavande), Nidal SHINAWI (Les Canaillous).

Cf. liste in fine des administrateurs.

4 réunions
en 2023

22 février
26 avril
6 septembre
25 octobre

Le Conseil d'Administration a vocation à décider des grandes orientations de l'UDAF 04. Il constitue la gouvernance de notre association. Il arrête les budgets et les comptes annuels. Il est l'organe délibérant et compétent pour déterminer les choix politiques et stratégiques en matière de représentation familiale, des actions et services gérés ou à créer, ... De la gestion patrimoniale et financière de l'UDAF 04 et plus généralement des questions opérationnelles.

— LE BUREAU

Le Bureau de l'Udaf 04 s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2023 (le 18 janvier, le 15 mars, le 26 juin et le 04 décembre). Ces réunions ont été l'occasion de temps de réflexion et de discussion sur des points de stratégie spécifiques

— LES COMMISSIONS INTERNES

Il existe 7 commissions internes :

Commission
de Contrôle

Commission
Financière

Commission
Formations - RH

Commission Politique
Familiale et Sociale

Commission Communication-
Développement Associatif

Commission Actions Familiales

Commission Médaille
de la Famille

Ex-commission UDAF 04 / REAAP 04

Constituées de bénévoles et de salariés, ces commissions se réunissent suivant une périodicité qui leur est propre voire suivant les besoins. Les commissions ont pour fonction de :

- Permettre la remontée d'informations, des constats, des besoins des familles sur les différents territoires, des partenariats existants et potentiels,...
- Susciter la réflexion et la discussion sur les moyens opérationnels nécessaires à la mise en œuvre des orientations décidées par la gouvernance selon les grandes orientations des politiques publiques voire des financeurs et/ou autorité de tarification.
- Être force de propositions à tous les niveaux et/ou venir en appui auprès de la direction mais encore pour d'autres commissions, elles sont :
- Organe de vérification et/ou de contrôle, elles donnent avis au Conseil d'administration, seul habilité à décider.

Commission contrôle

Réunie deux fois en 2023 (le 15 février et le 05 octobre) cette commission est constituée de quatre administrateurs et de deux salariés. Elle assure la validité des candidatures au Conseil d'Administration de l'Udaf 04, vérifie les procédures de vote, instruit les dossiers de demande d'agrément des associations et fédérations et vérifie, chaque année les listes électorales des associations.

Le contrôle des listes 2023 (année de vote 2024) a été effectué par la commission de contrôle du 20/02/2024.

Nous remercions les associations pour leur participation et implication lors de la saisie des informations nécessaires sur Adhélis.

La commission a rappelé que l'attribution du fonds spécial est soumise à la communication des documents administratifs (rapports activités, financiers, PV d'AG) pour toutes les associations adhérentes. Un contrôle en ce sens a été réalisé.

La liste récapitulative des adhérents 2023 pour l'année de vote 2024 de l'Union Départementale des Alpes-de-Haute-Provence est ainsi arrêtée à :

4 202 suffrages

exprimés par **1 681**
familles adhérentes

regroupées
en **40** associations

En 2023, l'arrivée d'une association (JALMALV) et la suspension d'une autre (La Ruche à Revest du Bion) nous permet de conserver une stabilité en nombre de familles adhérentes et suffrages.

L'association « La Ruche » à Revest du Bion est actuellement suspendue, à sa demande, à la suite de la reprise de l'activité de crèche par l'intercommunalité. Cette reprise n'a pas altéré la volonté de l'association qui nous a informé avoir besoin de temps pour rétablir la situation administrative et se renouveler.

Après une longue période difficile, les associations familiales reprennent force et courage.

Les conséquences de la période passée sont très diverses. Lorsque certaines renforçaient leurs activités (AF les Augiers, Cœur Lavande), d'autres devaient prendre des mesures radicales (stopper les activités).

Cette crise a exigé des associations une grande capacité d'adaptation. Elles ont employé leur énergie à trouver des solutions et se réinventer pour continuer à remplir leur mission.

Les associations familiales restent néanmoins fragiles par le manque d'engagement bénévole. Les adhésions, le maintien du lien avec les adhérents et la diminution de leur nombre sont toujours des sujets d'inquiétude.

— L'UDAF DANS LA GESTION DE SES SERVICES

L'UDAF 04, mandataire judiciaire, gère le service Protection Juridique aux Majeurs au bénéfice des personnes vulnérables sous mesure de protection juridique. L'UDAF



04 répond ainsi aux grandes politiques publiques de protection des populations. Les salariés du Service Protection Juridique aux Majeurs Protégés sont des intervenants qualifiés et diplômés qui ont prêté serment dans leurs fonctions. Ils font, chaque jour, la démonstration de leur engagement et du professionnalisme nécessaire dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique confiées à l'UDAF 04, par les Juges des Contentieux de la Protection (JCP).

L'enjeu de ce service a été pour 2023 de répondre aux diligences de la mesure d'inspection contrôle des services de l'État.



L'UDAF 04 gère un service aux mesures mineurs (mesures ad'hoc et tutelles aux biens aux mineurs).

La juriste du service mandataire judiciaire accompagne ces situations spécifiques, dans les traitements patrimoniaux, demande et versement d'indemnités auprès d'une trentaine de jeunes. Ces mesures sont confiées par le juge des tutelles mineurs, en lien avec les services du Procureur de la République et de l'Aide sociale à l'enfance.

L'UDAF 04, solidaire des familles, poursuit son engagement auprès des enfants et des jeunes par son action d'accompagnement scolaire « 1 heure pour 1 enfant ». Cette action qui va au-delà du simple soutien scolaire permet une véritable mixité sociale et culturelle entre les enfants, leurs parents et les bénévoles engagés dans cette action.



Cette dernière est mise en œuvre sur la ville de Digne-les-Bains depuis plus de 20 ans et a démontré toute sa pertinence et son importance au regard des besoins

des familles. Grâce à la mobilisation et au soutien de l'ensemble des financeurs, au recrutement d'un nouveau chargé de mission, le dispositif a pu être reconduit et nous l'espérons dans un nouvel essor.



L'UDAF 04 anime le Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 04). Ce dispositif

visait à faire réseau et prend appui sur les ressources mobilisables et compétences, alliant bénévoles, parents, professionnels du secteur public et du secteur associatif ayant pour objectif de conforter les compétences des parents à travers le dialogue, les échanges, les rencontres, les actions, pour valoriser les capacités et compétences des parents.

L'UDAF 04 coordonne et anime le dispositif départemental Lire et faire lire qui a vocation au partage du plaisir de la lecture,



avec des bénévoles de plus de 50 ans auprès d'un jeune public, dans une approche de solidarité intergénérationnelle. Une coordination qui multiplie et diversifie les lieux de lecture avec une offre de 950 livres d'auteurs !



L'UDAF 04 assure le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux

(ISTF 04), en partenariat avec l'Association Tutélaire des Alpes-de-Haute-Provence (ATAHP), avec l'appui du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Alpes-de-Haute-Provence (CDAD 04) et sous le parrainage du Tribunal Judiciaire de Digne-les-Bains, de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP 04) et de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du travail et des Solidarités (DREETS) Paca.



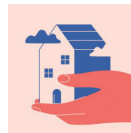
L'UDAF 04 a poursuivi sa mobilisation, en 2023, pour accompagner les personnes déplacées d'Ukraine accueillies sur notre territoire. Cette démarche s'est faite dans le cadre de l'hébergement citoyen mais aussi d'intermédiation locative. Au total ce sont 45 personnes et plus de 20 familles pour lesquelles nous avons fourni un accompagnement social afin d'en favoriser l'intégration sur le territoire dans l'objectif qu'elles deviennent titulaires de leurs baux de location.

L'UDAF 04 c'est aussi un nouveau partenariat, avec l'Agence Régionale de Santé, au bénéfice des personnes atteintes de troubles psychiques dans l'objectif de favoriser ou consolider leur autonomie dans un lieu de vie individuel ou partagé dans le cadre de l'Habitat Inclusif. Impliquée depuis plusieurs années dans le programme « Famille Gouvernante ». L'UDAF 04 a pu ouvrir en janvier 2023 la solution « les appartements collés » à RIEZ pour 6 personnes atteintes de troubles psychiques.



L'UDAF 04 c'est désormais un label PCB (Point Conseil Budget) avec des permanences à Digne-les-Bains au bénéfice des familles mal endettées et surendettées mais aussi, à Barcelonnette, en partenariat avec la Maison France Service. Cette activité s'inscrit au plus proche des problématiques des familles et de leur réalité budgétaire.

Enfin, L'UDAF 04 en 2023 c'est l'arrivée d'une nouvelle activité en soutien des personnes en difficulté dans leur logement. L'AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) permet d'intervenir pour favoriser le maintien dans les lieux des personnes, ou bien, dans le cadre de situations plus complexes, l'orientation vers un relogement dans le parc social ou bien auprès d'un bailleur privé.



L'UDAF des Alpes de Haute Provence, des activités plurielles, au bénéfice des familles et en situation de vulnérabilité !

L'UDAF 04 est forte de ses bénévoles, salariés et associations familiales adhérentes engagées, au quotidien, au plus près des familles de notre département dans une démarche militante et volontariste d'aide et d'accompagnement, de soutien, d'information, de valorisation des compétences tout en restant soucieuse des besoins, des attentes et aspirations des familles et des publics vulnérables, sur le département des Alpes-de-Haute-Provence.



— NOS ADHÉRENTS : LES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU 04

40 associations adhérentes

soit

1 681 familles au total
sur l'année 2023
cf. liste in fine



2 fédérations :

ALPE-ACEPP 04

(Association de Liaison Petite Enfance - Association des Collectifs Enfants-Parents-Professionnels)

&

FDADMR

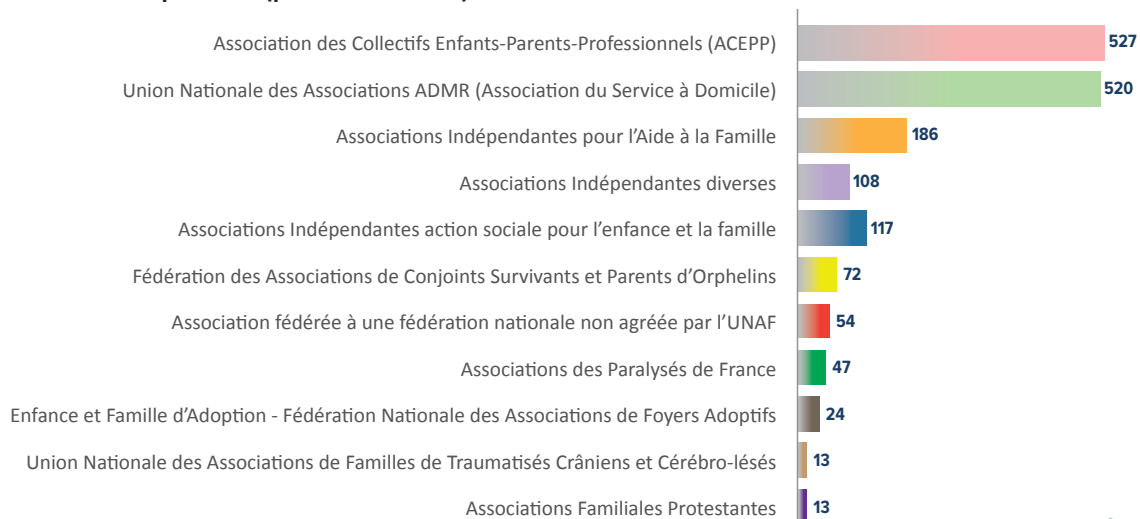
(Fédération Départementale des Associations ADMR – Aide en milieu rural)

1 groupement familial :

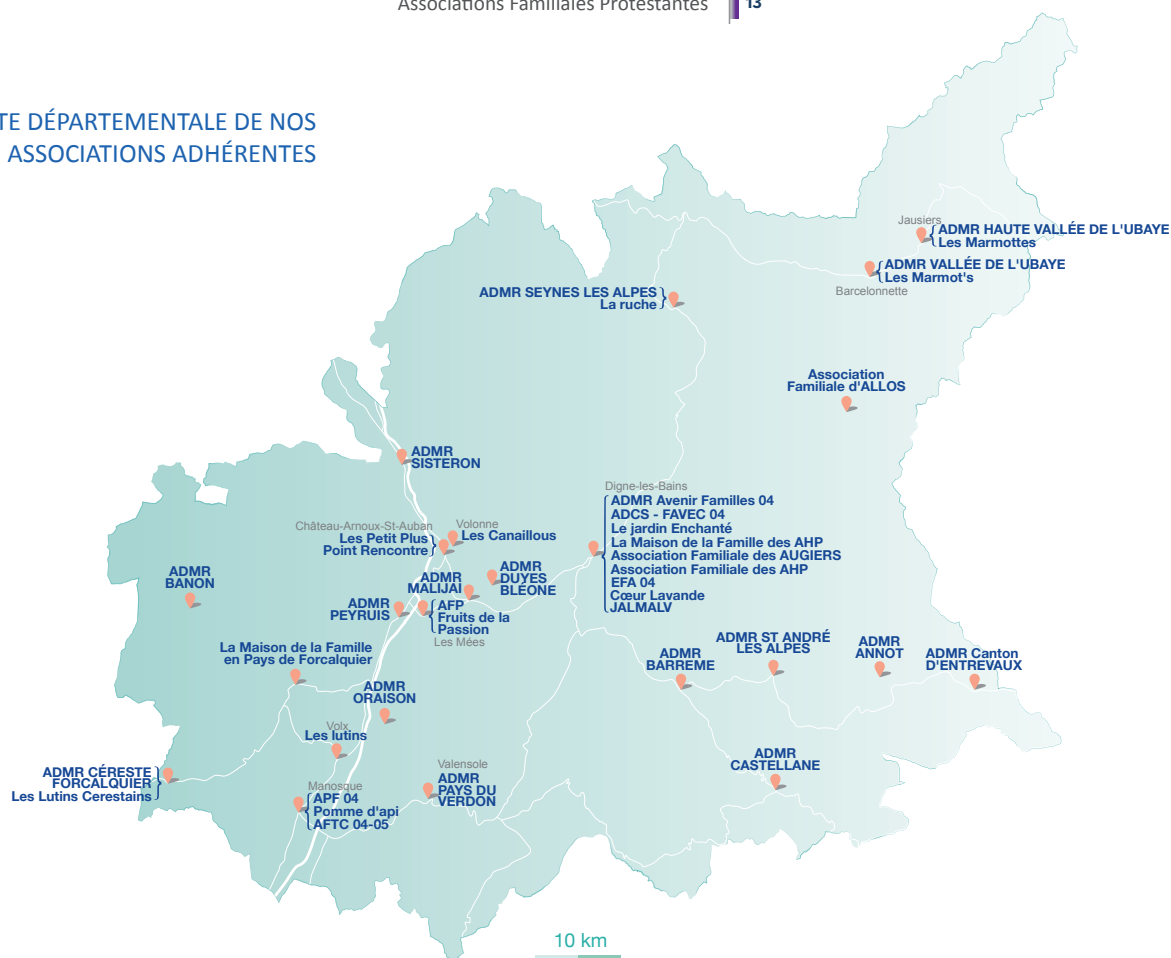
UNAFAM 04

(Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)

Répartition (par mouvements) des familles dans les associations adhérentes à l'UDAF 04



CARTE DÉPARTEMENTALE DE NOS ASSOCIATIONS ADHÉRENTES



— LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES

L'UDAF 04 représente officiellement l'ensemble des familles du département. En vertu de l'ordonnance du 3 mars 1945, l'UNAF et les UDAF ont été créées pour représenter et porter la voix des familles et sont, de ce fait, partenaires privilégiées de dialogue avec les Pouvoirs Publics, au nom et pour toutes les familles de France.

L'UDAF 04 porte la voix des familles et les représente au sein des diverses commissions et instances, c'est à ce titre que :

- ➡ Les CCAS (12 CCAS au 31/12/2023) : Depuis 2020, les membres des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) animent une action générale de prévention et de développement social dans les communes. Les représentants familiaux exercent leur mission au sein des CCAS de: Aiglun, Château-Arnoux, Digne-les-Bains, Entrevaux, Forcalquier, Gréoux les Bains, La Motte du Caire, Malijai, Manosque, Oraison, Sisteron et Valensole.

- Les autres représentations des familles : Elles sont réparties en 5 grandes familles (63 représentations) :
- **Cohésion sociale, vie quotidienne, consommation, cadre de vie**, dont : Commission Surendettement des Particuliers, Commission Consultative des Services Publics Locaux des Usagers de la Préfecture, Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance, d'Aide aux victimes et de Lutte contre la drogue, les Délices sectaires et les violences faites aux femmes, Commission départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives (CCAPEX), Conseil d'exploitation du service public intercommunal de l'Eau PAA, etc...
 - **Famille, enfance jeunesse**, dont : Commission d'agrément pour l'adoption, Conseil de famille des pupilles de l'État, Maison Départementale des Adolescents (MDA), Mission locale, etc...
 - **Protection sociale**, dont : Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, ...
 - **Handicap**, dont : Comité d'Entente Handicaps, Commission exécutive MDPH, Commission d'accessibilité, etc...
 - **Santé** : Représentants des Usagers (RU), CODAMUPS (Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente-Permanence des Soins et Transports Sanitaires), CODES (Comité Départemental d'Éducation pour la Santé), CLSM (Conseil Local en Santé Mentale), GHT (Groupement Hospitalier de Territoire), etc...

Selon les instances où ils siègent, la mission des représentants familiaux peut consister en l'étude de dossiers et/ou de cas individuels. Ils apportent leur expérience des réalités familiales, pour une réponse la plus adaptée possible aux besoins exprimés par nos concitoyens sur notre territoire.

Par exemple :

- Dans les CCAS où les représentants familiaux UDAF 04 animent une action générale de prévention et de développement social dans les communes,
- Au sein des CCAPEX (Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives) où les dossiers individuels sont examinés (les situations particulières sont prises en compte et des actions palliatives mises en œuvre),
- Dans les Conseils de Famille des pupilles de l'État, les commissions du fonds de solidarité sur le logement, l'action sociale des CAF, etc.
- Dans d'autres instances sont évoquées et décidées, de façon plus générale, des orientations de politiques publiques en matière de handicaps, de la protection de l'enfance, ...

En 2023, l'UDAF 04 compte

24 représentants familiaux, dont 12 administrateurs. 5 personnes siègent uniquement en CCAS.

Ces représentants familiaux ont adressé plus de **160 comptes rendus de réunions et commissions** pour +/- 570 heures de présence dans ces instances.

La présence et l'engagement militant de tous les représentants familiaux de l'UDAF 04 est un atout essentiel à la défense des intérêts matériels et moraux des familles. Grâce à l'ensemble de nos bénévoles, les familles du département, par l'intermédiaire de la représentation de l'UDAF 04, sont représentées dans de nombreuses commissions. Ce qui aurait été impossible sans le concours de toutes les précieuses personnes qui donnent de leur temps. Sachez que l'UDAF 04 est reconnaissante et fière de l'ensemble de ses membres et que votre présence parmi nous l'année prochaine sera encore un grand atout.

Merci à vous !

C'est grâce à l'engagement, au quotidien, des administrateurs de notre UDAF 04, des bénévoles militants et de certains salariés de l'UDAF 04, effectuant une représentation familiale, qu'est assurée la défense des intérêts des familles des Alpes-de-Haute-Provence. Leur avis et point de vue sont essentiels et permettent la prise en compte, du fait de leur expérience personnelle, familiale et professionnelle, des besoins des familles, dans toutes les instances où l'UDAF 04 est appelée à siéger. Les représentants familiaux de l'UDAF 04 se font alors la voix de l'intérêt général des familles, aidés et soutenus, en cela, par les formations qui leur sont offertes, entre autres, au sein du réseau UNAF/URAF/UDAF et UNAFOR.

Des formations sont régulièrement proposées aux représentants familiaux et membres des associations adhérentes :

- Les 23 et 24 février 2023 « RU en Avant » (France Assos Santé),
- Le 4 mai 2023 RU en commission des usagers (France Assos Santé).
- Le 5 octobre 2023 Défendre les droits des usagers (France Assos Santé)
- Le 19 octobre 2023 Formation CAF (Unafor)

CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS UDAF 04 - UNAF (2022 - 2026)

Une nouvelle convention d'objectifs a été signée en 2022 qui lie l'UDAF 04 et l'UNAF sur une période de 4 ans. Ces missions sont financées par la part 2 du fonds spécial (article L211-10 du CASF).

Les actions figurant dans la nouvelle convention pluriannuelle et qui seront conduites par l'UDAF 04 sur les prochaines années sont :

- **Action 1** - Numérique « Conseil, Accompagnement et Parentalité »
- **Action 2** - Partager la lecture (dispositif Lire et Faire lire)
- **Action 3** - Familles Gouvernantes : inclusion sociale en habitat inclusif et partagé en faveur de personnes porteuses d'un handicap psychique

Action 1 – Numérique « Conseil, Accompagnement et Parentalité »

Par Sandrine BERGER

La signature de la convention d'objectif 2022-2026, intervenue en cours d'année 2022 après plusieurs mois de travaux préparatoires en lien avec l'UNAF permet d'orienter les actions des UDAF vers deux modalités principales :

- Mettre en place des actions à destination des familles/parents à partir des thématiques identifiées : parentalité numérique (posture, communication), jeunes enfants & écrans, cyberharcèlement réseaux sociaux, jeux vidéo, santé & écrans, les usages positifs du numérique, etc... , actions s'inscrivant dans le cadre d'un nouveau dispositif national, le label : « P@rents, parlons Numérique »,
- Mettre à disposition des familles et des professionnels les ressources proposées par l'UNAF et ses partenaires.

Il est prévu une mise en œuvre des actions ciblée principalement sur les territoires de Manosque et Digne : lien avec le réseau parentalité numérique de la ville de Manosque, transversalité avec l'action de référence de secteur REAAP sur le bassin de Digne, ses alentours, et l'action d'accompagnement à la scolarité « Une heure pour un enfant » également sur la ville de Digne.

3 rencontres parents ont été coorganisées sur l'année 2023 :

- 23/03 – en partenariat avec la MDA : Réseaux sociaux et harcèlement – quelles pratiques, quels risques et comment agir - Locaux de la MJE (Maison des Jeunes et des Étudiants) de Digne-les-Bains - 12 participants - rencontre animée par la MDA.
Deux ateliers animés par l'UDAF 04 « Nos enfants et les écrans », un temps d'échange entre parents - infos, conseils, trucs et astuces... pour mieux vivre en famille avec les écrans - ont été organisés.
- Le 24/10 - en partenariat avec le centre inter-âge (centre social municipal) de Sainte-Tulle - 4 participants
- Le 9/12 - avec la médiathèque de Digne-les-Bains : l'atelier a été reporté à une date ultérieure.

Les informations transmises par le pôle numérique de l'UNAF via les sites : « Mon enfant et les écrans » et « PédaGoJeux » (plus dirigé vers les jeux vidéo) sont relayées sur la page Facebook de l'UDAF 04 et/ou du REAAP 04, et auprès des partenaires, notamment ceux des réseaux locaux REAAP.

GROUPES DE TRAVAIL ET PROPOSITIONS DE L'UNAF :

Dans le cadre de la convention d'objectif, l'UDAF 04 participe au groupe de travail national de l'UNAF et a participé aux GT (Groupes de Travail) et propositions suivantes :

- 17/01 - Webinaire « Comment accompagner les parents, postures, messages clés et ressources »
- 26/01, 06/04 et 21/09 - GT organisés en visio-conférence
- 21/11 - GT en présentiel dans les locaux de l'UNAF

AUTRES PARTICIPATIONS :

- 15/05 : Formation en ligne avec MPEDIA (site grand public de l'AFPA -l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire-) : Animer des ateliers autour des écrans
- 20/06 : master class en ligne « comment mobiliser les parents » (association Fréquence école)
- 26/10 : webinaire FNEPE (Fédération Nationale des Écoles des Parents et des Éducateurs) : « Parentalité et numérique »

Action 2 – Lire et faire lire

Par Sandrine BERGER

« Pour un peuple de lecteurs » : telle est la vision de l'association Lire et faire lire qui s'est donnée pour missions de partager le plaisir de la lecture, de promouvoir une citoyenneté active et de favoriser l'échange intergénérationnel. Fondée en 1999, l'association Lire et faire lire permet à des lecteurs bénévoles de 50 ans et plus d'offrir une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature.



Objectifs généraux :

- Faire naître et entretenir le goût de lire et de la littérature,
- Proposer une ouverture culturelle et une culture commune, par la littérature,
- Défendre la lecture comme levier d'éducation populaire au service de l'émancipation du citoyen,
- Participer à la prévention de l'illettrisme,
- Maintenir les seniors dans un lien social régulier,
- Transmettre les valeurs de solidarité et de respect au service du « vivre ensemble »,
- Mobiliser la société civile et les pouvoirs publics autour des enjeux de Lire et faire lire.

Lire et faire lire dans les Alpes-de-Haute-Provence :

L'UDAF 04 coordonne le dispositif sur le département des Alpes-de-Haute-Provence, depuis l'année scolaire 2002- 2003.

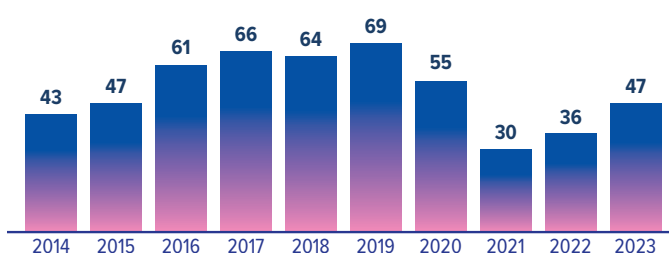
Sa mission de coordination de ce dispositif porte sur :

- L'accompagnement des bénévoles dans leur mission de lecture par la recherche de structures éducatives pour l'accueil des lecteurs (prospection, rencontre avec les équipes, rencontre avec les élus) et le suivi administratif (élaboration des conventions),
- La gestion de la liste des bénévoles lecteurs (inscriptions – réinscriptions au dispositif),
- Les relations avec l'association nationale (bilans annuels, participation aux cafés coordo, etc.)
- La formation des bénévoles : mise en place de temps de formation et de rencontre (recherche et prise de contact avec les intervenants, élaboration des contenus, programmation, suivi des inscriptions, bilans...),
- Le montage des dossiers de subvention et l'évaluation du dispositif auprès des financeurs,
- Le développement des partenariats,
- La communication devant l'espace public.

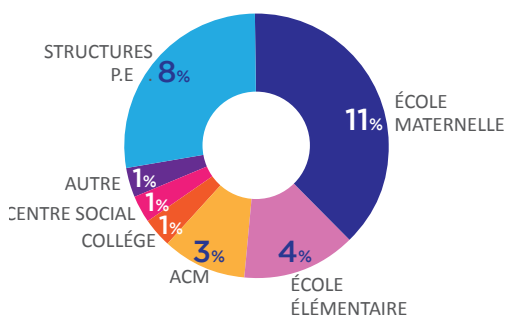
Évolution du nombre de bénévoles Lire et faire lire - année scolaire 22-23

Les inscriptions sur le dispositif Lire et faire lire repartent à la hausse avec 47 personnes inscrites pour l'année scolaire 2022-2023 (36 bénévoles en 2021-2022), la crise sanitaire avait eu un impact négatif sur le nombre de bénévoles engagés amenant une très forte baisse de l'effectif (45%). C'est un signe important d'attractivité de ce dispositif auprès des personnes en recherche d'une activité de proximité, de lien et désireuses de s'investir auprès du jeune public en intégrant une action forte de valeurs intergénérationnelles, de transmission et de partage...Le secteur de Sisteron a le plus bénéficié de cette reprise, avec 8 lecteurs inscrits, permettant ainsi l'intervention dans 3 écoles et 1 crèche de la commune.

Évolution du nombre de bénévoles Lire et faire lire



Lieux d'accueil des bénévoles - année scolaire 22-23



Répartition par type de structure

29 structures ont accueilli le dispositif Lire et faire lire (à noter que les lieux d'intervention des bénévoles sont liés à leur commune de résidence : dans le cadre de cette activité bénévole, nous recherchons des structures de proximité)

Les écoles (maternelles et élémentaires) et les structures d'accueil de la Petite Enfance (crèches et relais petite enfance) sont les plus représentées:

-15 écoles (11 maternelles - 4 élémentaires)

- 8 structures P.E.

11 écoles ont accueilli l'activité sur le temps scolaire.

17 bénévoles sont intervenus dans ce cadre.

Avec des lieux d'accueil qui se sont diversifiés depuis le démarrage du dispositif dans le département : écoles maternelles et primaires (temps scolaire et périscolaire), bibliothèques, lieux d'accueil pour la petite enfance (crèches et RAM), associations de quartier, accueils de loisirs, collèges, cette action reste très attractive.

Lire et faire lire : une vision particulière selon la structure d'accueil :

A l'école : Place laissée à un interlocuteur différent, proposition d'activité en petit groupe, cette activité, lorsqu'elle se déroule sur le temps scolaire entre dans le cadre de Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et vient en complémentarité des propositions des municipalités sur les temps périscolaires.

Dans les structures de la Petite Enfance (P.E) :

Favoriser la présence de lecteurs bénévoles dans ces structures, leur permettre de transmettre et partager leur plaisir de la lecture, c'est faciliter la présence des livres dans les familles !

Formation et rencontre des lecteurs bénévoles :

Ce volet de l'action de l'UDAF 04 participe à :

- Dynamiser le réseau,
- Développer les compétences des intervenants,
- Favoriser le sentiment d'appartenance au réseau par la rencontre avec d'autres bénévoles : échange et partage d'expérience,
- L'apport d'outils concrets pour les interventions,
- Connaissance du public, de la littérature de jeunesse, d'outils d'animation,

Ce volet concourt à la sécurisation des bénévoles dans le cadre de leurs interventions. Les rencontres et les formations sont des temps conviviaux qui développent le sentiment d'appartenance au réseau : accueil, échanges, repas partagés, ces aspects sont très appréciés par les lecteurs bénévoles pour lesquels ces temps de travail deviennent des temps de plaisir qui entretiennent leur dynamisme.

Les propositions 2022-2023 :

→ 3 réunions du réseau :

Réunion de rentrée – Digne-les-Bains le 30/09/2022 - participation de la responsable du secteur jeunesse de la Médiathèque de Digne - 14 participants

Réunion thématique sur les albums documentaires – Digne-les-Bains le 09/02/2022 – 6 participants

Réunion de proximité – Simiane-la-Rotonde le 12/12/2022 – 3 participants

→ 3 journées de formation thématiques :

Lecture à haute-voix – Les Mées le 10/10/2022 – intervenante: Diane de Montlivaut – comédienne, lectrice, formatrice - 9 participants

Lire à un public éloigné du livre – Digne-les-Bains le 2/12/2022 – intervenante: Caroline Simon – bibliothécaire jeunesse, formatrice - 12 participants

Lire aux tout-petits – Les Mées le 2/06/2023 – intervenante : formatrice, et spécialiste de la Petite Enfance (directrice de crèche)- 10 participants

26 bénévoles ont suivi au moins un module de formation et/ou participé à une réunion.

→ Relais des propositions des partenaires

Association nationale : webinaires littérature jeunesse des 13/12/2022, 13/02 et 13/06/2023

Journée professionnelle de l'association Éclat de Lire à Manosque le 22/05/2023

Journée professionnelle « premières pages » (Médiathèque départementale) à Digne-les-Bains le 2/03/2023

Temps conviviaux :

Si la participation des lecteurs bénévoles aux temps de formation et de rencontre est essentielle à la consolidation des compétences et à la fidélisation, les temps conviviaux, partagés avec les bénévoles du dispositif d'accompagnement à la scolarité, ont rassemblé près de 25 bénévoles et sont également très appréciés

10/11/2022 - Atelier de création de motifs et coloration au café avec une illustratrice ;

24/01/2023 - Invitation du Conseil d'Administration à la galette des rois,

09/06/2023 - Randonnée littéraire avec un guide de pays autour de l'œuvre de Jean Giono.



LA BIBLIOTHÈQUE DE RUE :

Opération soutenue par la CAF 04 et la Politique de la Ville (Action en faveur des QPV), la bibliothèque de rue s'installe depuis août 2020 à proximité du Centre d'Animation Sociale du quartier du Pigeonnier-Barbejas à Digne-les-Bains.

Cette formule en extérieur avec des tapis et des caisses de livres permet, une fois par semaine de feuilleter des albums et/ou d'écouter des histoires. Moyen de faire connaître et partager la lecture, la bibliothèque de rue est un lieu de rencontre, d'échanges et de partage intergénérationnel.

Espace de liberté qui permet aux enfants de participer selon leur envie, la bibliothèque de rue est également un espace privilégié pour les bénévoles qui s'y situent en véritables accompagnateurs de la lecture.

Les chiffres à retenir pour 2023 :

- 34 séances organisées (hors périodes de vacances scolaires et mois de juillet)
- 140 participants soit 37 enfants différents de 1 à 10 ans , 5 adultes (père, mère, grands-parents)
- 4 lectrices bénévoles impliquées sur ce projet
- mixité filles-garçons : 22 garçons, 15 filles



Les activités familles de la bibliothèque de rue :

Action de promotion de l'accès aux loisirs culturels par le partage du plaisir de lire, la bibliothèque de rue a également un rôle de lien, passerelle entre les enfants, leurs familles et les autres équipements du quartier et de la ville : école, bibliothèque, musée, etc.

Les actions ouvertes aux familles sur des temps spécifiques sont plus favorables à la participation des parents.

Quelques exemples :

Les mots du monde /mai 2022- journée autour du livre et de l'écriture – Invitée : Elsa Valentin (autrice) – env. 70 participants

Atelier scolaires (école du Pigeonnier) et journée d'ateliers pour les familles /nov. 2022 – Invitée : Annie Kergoat (graphiste-illustratrice) – env. 45 participants

D'un jardin à l'autre /mai 2023 – reporté à octobre 2023 (balade entre les jardins du Pigeonnier et des Cordeliers) – 18 participants

Les partenaires de ces actions : Centre d'Animation Sociale du quartier du Pigeonnier, Médiathèque de Digne-les-Bains, Musée Gassendi , Association A Fleur de Pierre, etc.



Action 3 - Familles Gouvernantes : inclusion sociale en habitat inclusif et partagé en faveur de personnes porteuses d'un handicap psychique

Par Frédéric JAY

Inscrit dans les orientations de l'UDAF, le dispositif Familles Gouvernantes a pour objectif la mise en place d'une location ou co-location, dans un logement en milieu de vie ordinaire, entre 5 à 6 personnes en situation de handicap psychique, dont l'état de santé est stabilisé.

En janvier 2023, sur la base de la reprise d'une solution d'Habitat inclusif, l'Udaf 04 a pu ouvrir un hébergement inclusif dénommé « Les appartements collés ».



Ce dernier s'adresse à des personnes porteuses d'un handicap psychique, souvent suivies par un service Protection Juridique des Majeurs mais également par des établissements spécialisés ou des hôpitaux. Il leur permet d'accéder progressivement à l'autonomie avec l'appui d'un accompagnement adapté à chaque besoin.

En résumé, ce dispositif permet d'agir auprès de ces publics en faveur :

- De l'inclusion sociale et citoyenne des personnes handicapées psychiques ;
- Du respect de leurs droits et libertés quant à leur choix relatif au mode et lieu de vie ;
- De leur bien-être et leur qualité de vie ;
- De la stabilisation de leur parcours de soins et de vie ;
- Du soutien à l'autonomie ;
- Du vivre ensemble ;
- De l'apprentissage de pratiques responsables en matière de gaspillage alimentaire, consommation, énergétique.

Les partenariats mobilisés pour ce projet sont les suivants :

- **l'Agence Régionale de Santé,**
- **Habitation de Haute Provence (H2P)**
- **Le Centre Hospitalier de Digne les Bains,**
- **L'ADMR Avenir Famille 04,**
- **Le service PJM de l'UDAF 04** (protection juridique des majeurs),
- **L'Association tutélaire des Alpes de Haute Provence ainsi que la préposée de l'hôpital,**
- **Le département 04,**
- **La DDETS PP 04,**
- Les membres du **PTSM** (Plan territorial de santé mentale)

L'UDAF a de nouveau conventionné avec l'UNAF une période d'exécution de cette action sur la période 2022 / 2026.

En effet, comme le souligne un extrait du rapport Piveteau-WOLFROM, paru en juin 2020, « Demain, je pourrai choisir d'habiter chez vous », le déploiement de l'habitat inclusif « n'est pas seulement une politique sociale du grand âge ou du handicap, ni même une politique de l'habitat, c'est un projet de société ».

Ce projet prend tout son sens lorsqu'il se pose en palliatif au maintien ou à l'entrée en institution. Les Alpes de Haute Provence, comme souvent parmi les départements ruraux, sont étendues, avec des populations parfois isolées ou dont l'isolement conduit au repli et potentiellement à des situations personnelles dégradées.

Notre démarche vise à soutenir l'autonomie des personnes et la participation citoyenne.

2 1 HEURE POUR 1 ENFANT

Par Nadir HOUAMRIA

« Une heure pour un enfant » est une action de solidarité éducative qui a pour ambition d'aider les enfants et les jeunes à réussir leur scolarité et à s'épanouir à l'école.

Le dispositif CLAS a pour spécificité de s'adresser tant aux enfants qu'à leurs parents. Il vise à offrir aux cotés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans le suivi scolaire de leurs enfants. Il contribue à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

L'année scolaire 2022/2023 fut une année de transition suite à la crise sanitaire du Covid et au déficit budgétaire chronique de l'action. La mobilisation des partenaires financiers et institutionnels a permis, en 2023, de poser les bases d'une relance du dispositif.

« Une heure pour un enfant » a pu compter sur son ancrage territorial et sur l'implication des bénévoles pour continuer à mener ses actions en direction des familles :

Des partenariats actifs : avec la ville de Digne les Bains (service éducation et CCAS), l'épicerie social et solidaire Gourmandigne, la ludothèque Ludirunner, l'ADSEA 04 (service de prévention / AED-AEMO), Canopé 04, les établissements scolaires de la ville, le CADA Adoma, la médiathèque François Mitterrand, etc...

Ce maillage partenarial permet de cibler et d'orienter les familles, enfants et jeunes ayant des besoins spécifiques en matière de scolarité.

Un réseau de structures agréées CLAS : Coordonné par la CAF 04, en lien avec le REAAP 04, ce réseau constitué de structures du département financées dans le cadre des actions CLAS a permis de questionner ensemble les réalités, besoins et attentes des actions CLAS sur chaque territoire et d'y répondre par la mise en œuvre de rencontres collectives thématiques et ciblées, à destination des bénévoles, salariés et /ou des familles.

Des bénévoles engagés et impliqués dans la durée : Un noyau bénévoles fidèles à l'action d'accompagnement à la scolarité depuis de nombreuses années a continué à œuvrer durant les périodes difficiles. Le réseau des bénévoles peut en effet compter sur des personnes impliquées, qui s'investissent dans une démarche bienveillante à l'égard des jeunes et leurs familles.

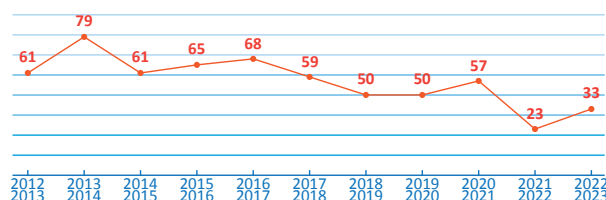
Un projet de lutte contre la fracture numérique complémentaire aux modalités d'intervention du dispositif : Cette action mise en œuvre à l'issue du confinement vient ainsi répondre aux besoins matériels des familles en matière d'accompagnement numérique, et représente un facteur complémentaire de réussite scolaire et/ou éducative.

44 enfants suivis soit 33 familles accompagnées

Le nombre de familles bénéficiaires du dispositif a été impacté par la crise sanitaire.

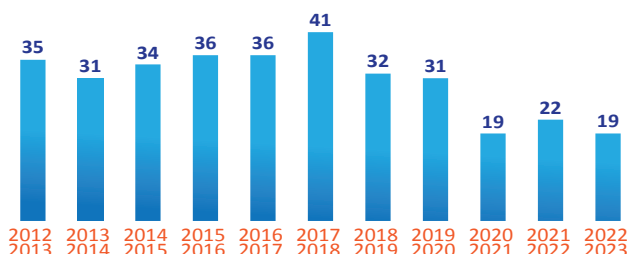
Avec un nombre d'enfants en augmentation de 37,5 % pour l'année scolaire 2022-2023 (+ 12 enfants), le nombre de familles est également en hausse de 43,5 % (33 familles contre 23 en 2021-2022).

Nombre de familles concernées



19 accompagnateurs scolaires bénévoles en 2023

Evolution du nombre de bénévoles



Le travail de coordination et d'animation de l'UDAF 04 favorise l'implication de citoyens solidaires : des bénévoles s'engagent au cœur d'une action implantée, depuis de nombreuses années, sur la ville de Digne-les-Bains, dans ses quartiers prioritaires entre autres, impulsant une véritable solidarité éducative sur ce territoire.

Le dispositif a pu compter sur l'investissement de 9 femmes et 10 hommes. 6 nouveaux accompagnateurs ont rejoint le dispositif en début ou au cours de l'année scolaire.

L'accompagnement à la scolarité : 2 modalités de mise en œuvre

L'accompagnement individuel au sein des familles :

Un accompagnateur scolaire se rend au domicile de l'enfant une fois par semaine en dehors du temps scolaire - l'accompagnement est centré sur les difficultés et les besoins de l'enfant et dépasse le cadre scolaire : méthode de travail, estime de soi, « bien vivre ensemble », etc. afin de :

Placer le jeune dans une dynamique d'ouverture sociale favorisant l'exercice de la citoyenneté - Aider et responsabiliser l'enfant dans son apprentissage : comprendre, lire, écrire, communiquer et partager en société

Responsabiliser les parents dans leur action éducative, favoriser leurs compréhensions des enjeux du travail scolaire : par une action continue, tout au long de l'année scolaire, sans jugement, ni culpabilité

Chiffre clé : 73 % des enfants ont été suivis dans le cadre d'un accompagnement au domicile

L'accompagnement en collectif au sein de groupes d'activités et d'aide aux devoirs :

→ Quartier du Pigeonnier

L'UDAF intervient depuis plusieurs années sur le quartier prioritaire du Pigeonnier en collaboration avec le Centre d'Animation Sociale géré par le CCAS de la ville de Digne-les-Bains.

Cet accompagnement est une activité à part entière à destination des enfants et des jeunes du quartier. L'animatrice sociale oriente tout au long de l'année les familles vers le dispositif « Une heure pour un enfant ».

Les ateliers ont été proposés tous les lundis et jeudis soir dans les locaux du Centre d'Animation Sociale :

9 enfants scolarisés en primaire ont été accompagnés le lundi soir par 3 bénévoles : une relation de confiance se noue entre les intervenants et les enfants, favorisant la bonne entente du groupe et l'implication de chacun dans la réalisation de ses devoirs,

3 collégiens ont été accompagnés par 1 bénévole : il reste difficile de mobiliser les jeunes qui soit participent aux opérations proposées par le collège (devoirs faits) soit sont occupés par une activité périscolaire (foot le plus souvent en ce qui concerne les garçons).

→ Médiathèque de Digne-les-Bains

L'UDAF met en place depuis 4 ans un groupe d'aide aux devoirs dans les locaux de cette structure qui bénéficie à la fois d'une situation privilégiée vis-à-vis du centre ancien, mais également d'un fonds documentaire adapté. Pour cette année de reprise nous avons été confrontés aux difficultés de disponibilité des élèves (autres activités extra-scolaire) qui n'a pas permis de stabiliser le collectif. Le bénévole s'est adapté et a proposé à 3 élèves un accueil échelonné. Cette organisation lui a également permis de regrouper ses interventions sur une demi-journée.

Chiffre clé : 27 % des enfants ont bénéficié d'un accompagnement collectif.

Temps d'échange et de rencontre avec les parents

Réunion des familles des élèves du primaire :

- Les devoirs à la maison le 3 mars 2023 : 5 familles inscrites
- Goûter de fin d'année le 12 juin 2023 : 9 familles participantes

Dans le cadre des actions complémentaires avec le dispositif Lire et faire lire nous avons organisé un temps de rencontre commun : Journée d'ateliers avec Annie K (19/11/2022)

16 participants (enfants, parents et bénévoles)

Temps de rencontre et de formation à destination des bénévoles

Dans le cadre de l'animation du réseau des accompagnateurs scolaires, des temps de rencontres et de formations permettent aux bénévoles d'échanger entre pairs et d'acquérir des outils et des méthodes utiles à la mise en œuvre de leurs interventions auprès des enfants.

- Réunion de rentrée des bénévoles le 30 septembre 2022
- Échange et partage d'expérience – le jeu dans l'apprentissage (20/10/2022)
- Réunion d'échanges (02/03/2023) sur les accompagnements en cours
- Avec les bénévoles lecteurs du dispositif Lire et faire lire :
- Atelier motifs et peinture au café avec Annie K (10/11/2022)
- Randonnée littéraire sur les pas de Giono (09/06/2023)





Réseau des opérateurs CLAS des Alpes de Haute Provence

Les opérateurs organisent chaque année les formations à destination de l'ensemble des bénévoles qui interviennent dans le cadre du CLAS.

Objectifs :

Développer la posture réflexive de l'ensemble des acteurs coordinateurs, bénévoles et familles.

Créer et maintenir le lien entre les différents acteurs, autour du jeune et de ses parents

Apporter des pistes d'action, des outils de réflexion, des temps de partage et d'échange aux bénévoles qui interviennent auprès de jeunes et de leurs familles

→ Les rencontres départementales organisées par les opérateurs CLAS :

Le 20/01/2023 – Travaux pour la mise en place d'analyse de la pratique/formation posture d'écoute et de la journée départementale annuelle

Le 03/02/2023 Webinaire pour le CLAS 04 Visio conférence les études supérieures : accompagner après le bac – Parcours Sup

Le 21/03/2023 et 14/04/2023 – point sur les dispositifs CLAS – Préparation de la journée départementale du 26/05/23 à Forcalquier

Le 26/05/2023 Journée départementale CLAS : Travaux autour du référentiel National CAF Ateliers de réflexion autour de différentes études de cas

→ Coordination : autres réunions et journées de sensibilisation (Année scolaire 2022-2023)

15/09/2022 - Participation à la journée d'évaluation du Contrat de Ville sur la thématique : « Comment mieux articuler l'action de l'ensemble des acteurs intervenant sur le centre-ville ancien -dans le cadre de la politique de la ville et/ou du droit commun- pour une animation du centre-ville concertée et lisible pour les habitants ?

15/11/2022 - Participation au comité départemental CLAS à l'invitation de la CAF : partage et échanges autour des bilans des différents opérateurs,

23/11/2022 – Participation à la journée de sensibilisation sur les Violences Éducatives Ordinaires organisée par le CD04

(Proposition relayée vers le réseau des accompagnateurs scolaires -1 participant)

29/11/2022 - Journée de formation « Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les projets politique de la ville » animée par le CIDFF.

UNIS
POUR LES
FAMILLES

REAAP 04 - MISSION D'ANIMATION DÉPARTEMENTALE

Par Alexandra MONTOYA, Sandrine BERGER et Frédéric JAY



Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents est un dispositif départemental de « Soutien à la Parentalité » dont l'animation départementale est confiée à l'UDAF 04 depuis 10 ans, financée par la Caisse d'Allocations Familiales04, le Conseil Départemental 04 et la MSA Alpes-Vaucluse.

Ce dispositif a pour objectifs de :

1 / Organiser la mise en réseau de nombreux acteurs (associatifs et / institutionnels) participants à l'appui de la fonction parentale.

2 / Susciter des occasions de rencontres et d'échanges entre parents.

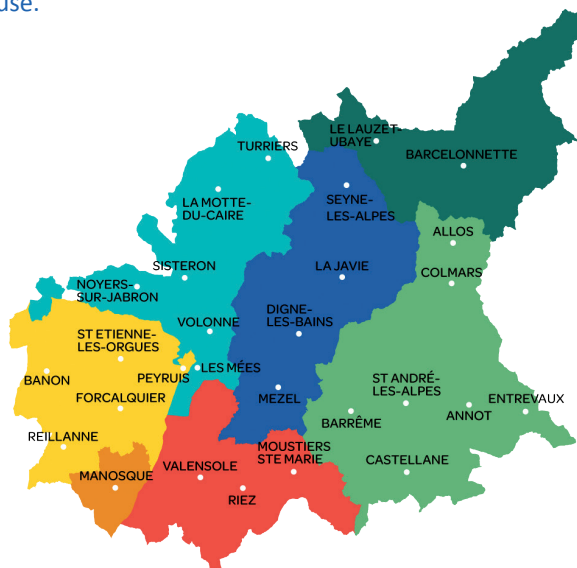
3 / Mettre à disposition des parents des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement leur rôle éducatif.

Il s'adresse à toutes les familles et à tous les bénévoles et professionnels associatifs ou institutionnels désireux d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif auprès de leur enfant.

Les actions sont de nature diverse : groupe de paroles, atelier des parents-enfants, sorties culturelles ou de loisirs, conférences-débats, etc.

La mission d'animation locale est assurée par 10 structures associatives (référénts de proximité REAAP par bassin).

Le REAAP et la dynamique d'animation départementale occupe un rôle important pour soutenir les acteurs locaux et les parents, monter des projets fédérateurs et inspirants, impulser de nouvelles dynamiques, apporter des outils et des ressources, et partager une visée commune.



Bassin de FORCALQUIER et BANON

Ludobrousse à Revest-des-Brousses : 07 85 55 67 19
& Maison de la Famille à Forcalquier : 04 92 75 38 03

Bassin de MANOSQUE

ADSEA 04 - Trait d'Union à Manosque : 04 92 78 66 47
& Maison des Adolescents à Manosque : 04 92 30 13 96

Bassin d'ORAISON et RIEZ

La Loly Circus à Oraison : 04 92 75 36 86

Bassin MOYENNE DURANCE

ALPE - ACEPP 04 à Château-Arnoux : 04 92 34 52 94
& Centre Social La Marelle à Château-Arnoux : 04 92 32 37 04

Bassin de DIGNE et SEYNE

UDAF 04 à Digne-les-Bains : 04 92 30 59 10

Bassin Hautes vallées VERDON VAR

La Collective de Chavagne à Val de Chavagne : 04 89 77 90 34
& Art et Culture Fabri de Peiresec à Beauvezer : 04 92 83 97 78

Bassin vallée de l'UBAYE

1 — ANIMATION DE RÉSEAU

Animation & Appui du travail de réseau en lien avec les référénts de proximité REAAP :

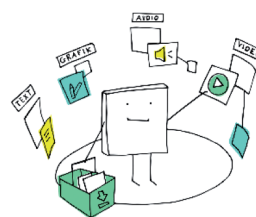
Participation aux instances :

- Comité de pilotage départemental
- Comité des financeurs départemental
- Comité d'animation départemental

Depuis la mise en place du REAAP dans le département des Alpes-de-Haute-Provence en 2006,

les référénts de proximité, issus des associations locales ont été très actifs pour impulser et maintenir les interactions entre les membres du réseau, initier des actions communes, engager un travail de diagnostic de territoire. Eux-mêmes ont des approches et des réalités bien distinctes d'un secteur à l'autre. La vitalité du REAAP tient donc en partie de la dynamique du travail des référénts de proximité sur les territoires.

La mission d'animation départementale est de soutenir la dynamique de réseau, engagée par les référénts de proximité REAAP. Cet appui s'est poursuivi principalement sur les bassins manosquin, pays de Forcalquier-Banon, vallée de l'Ubaye (relance de l'animation de réseau) et bassin de Digne.



A noter : pour appuyer le travail de coopération entre les référénts de bassin, un nouveau support numérique a été créé. Il centralise tous les documents et infos utiles à la mission d'animation des référénts (comptes rendus de réunion par bassin, Framadate/doodle en cours, charte, docs relatifs à l'appel à projet, répertoires, outils de communication

etc.) Il est possible pour les animateurs de bassin de rajouter tout document utile, à partager qui viendra nourrir /enrichir cette plateforme, visible sur le lien : <https://padlet.com/amontoya14/5xkep4vp9db68blg>

2 — APPUI ET SOUTIEN DES DYNAMIQUES LOCALE

2-1/ Accompagnement et suivi de différents dispositifs et actions de territoire

Participation de l'animatrice départementale REAAP aux différents comités de pilotage et autres réunions de travail relatives au développement de dispositifs et/ou actions de soutien à la parentalité.

Outil mis à disposition au sein du réseau REAAP : « Voyage à domicile »



Construite par les membres du réseau en 2014, cette « maison symbolique » est un espace attractif qui facilite la prise de parole du public (parents, enfants, ados etc.) sur la thématique de la vie en famille. Elle est composée de 3 barnums : Espace 1 - cuisine, salon, salle de bain; Espace 2 - chambre des enfants; Espace 3 - chambre des parents.

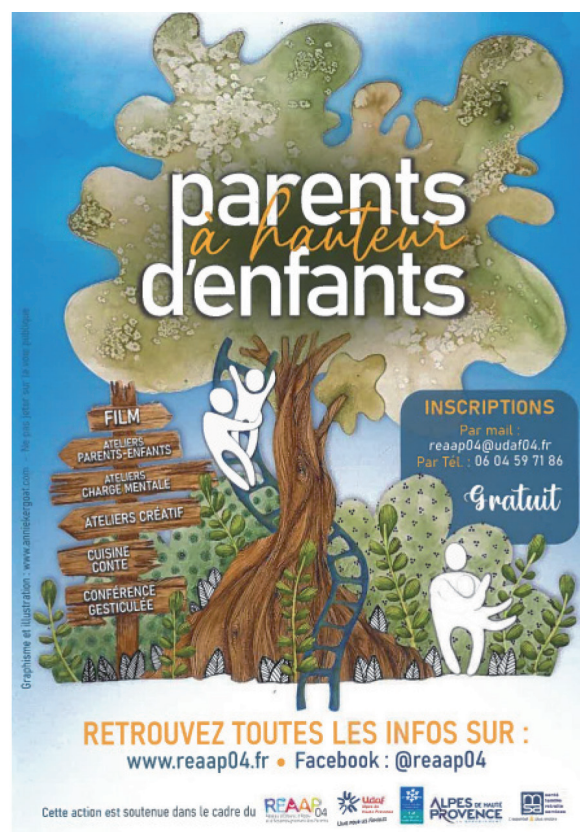
2-2/ Lien avec les structures agréées CLAS sur le département :

Les liens avec les opérateurs intervenant dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité se poursuivent. Ce dispositif est un outil transversal dans lequel s'inscrit des actions de soutien à la parentalité. Différentes actions de rencontres et de formations travaillées par les coordinateurs CLAS, l'animatrice départementale CLAS et la référente technique de la CAF. Une occasion de réunir les bénévoles, parents et partenaires à découvrir et partager différents outils et ressources avec pour principal objectif enrichir les pratiques de chacun :

2-3 Des actions en direction des parents

➡ « Parents à hauteur d'enfant » rencontres parentalités en construction

Depuis 2019, l'UDAF 04 et différentes structures du bassin manosquin, organisent chaque année, une série de rencontres thématiques à l'attention des parents. Cette 3ème édition intitulée « parents à hauteur d'enfant » s'est déroulée en 2023. Ces rencontres ont vocation à : Accompagner les parents dans leur posture éducative/ Permettre aux parents de prendre du recul sur leur quotidien / Créer du lien et des temps de partage entre parents / Nourrir la relation parent-enfant en créant des temps dédiés à partager avec son enfant en travaillant la qualité du moment passé ensemble via différentes activités: la danse, le dessin, le yoga, la cuisine, le conte...



La prévention des « violences éducatives ordinaires » a été abordée en fil rouge. Cette thématique nourrit la programmation globale des rencontres proposées aux parents et aux enfants.

Une série de rencontres de Mai à Décembre 2023 :

16 mai : Diffusion du film documentaire « l'arbre de l'enfance » (médiathèque)

17 juin : « Dessine moi une danse » (MJC Manosque)

1er juillet « La Charge mentale : trouver l'équilibre » au Centre de l'enfance.

30 septembre : « Instant Zen » au centre de l'enfance

14 octobre : « Conte & cuisine » au local de l'Association

9 décembre : « Et baisse les yeux quand je te parle ! » Conférence gesticulée Théâtre Jean le Bleu

2.4 Une journée professionnelle REAAP 04 :

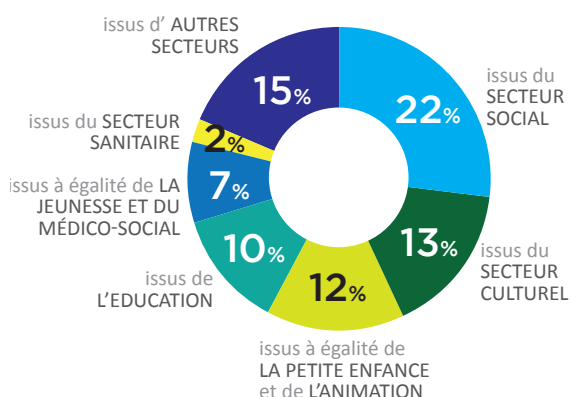


Le 17 octobre 2023 à la salle polyvalente de Valensole s'est tenue une journée à l'attention de l'ensemble des professionnels (salariés et bénévoles) de la parentalité, de l'animation, jeunesse, petite enfance, handicap , médico-social ...

Sous le thème : « Parents et professionnels dans la société d'aujourd'hui : Que tissons nous ? »

Cette journée s'est déroulée autour d'ateliers : « impact de mes valeurs sur ma pratique professionnelle », « penser sa posture professionnelle ».

Cette journée a permis de réunir 47 participants.



3 — POURSUITE DE LA DÉMARCHE « ART CULTURE ET PARENTALITÉ : TISSER DES LIENS »

Parce que la culture occupe une place importante au sein des projets/actions d'accompagnement à la parentalité et qu'elle constitue un formidable moyen de médiation, de renforcement du lien parent-enfant, le REAAP 04 a engagé une large dynamique de travail sur la thématique « art, culture et parentalité ». Cette démarche vise à valoriser et tisser du lien entre les acteurs du soutien à la parentalité et les acteurs culturels (dans une logique de mise en réseau).

— UDAF 04 — RÉFÉRENT PARENTALITÉ DU BASSIN DE DIGNE

Par Sandrine BERGER

Depuis 2009, l'UDAF 04 est également référente du REAAP sur le Bassin de Digne. Ce territoire s'étend jusqu'à Seyne-les-Alpes et la Vallée de l'Asse (commune de Bras d'Asse). Au vu de son étendue et des réalités des secteurs, nous privilégions le territoire de Digne, sur lequel est présent un important réseau d'acteurs locaux : collectivités, institutions, associations de divers champs d'intervention (social, santé, culture, etc.).

Les liens inter-structures développés au fil des ans ont peu à peu permis la mise en réflexion et en travail autour des problématiques relevées par les partenaires locaux. Les réunions de secteur, temps d'échange et de partage ont permis à des projets de mûrir, grandir et favorisé leur appropriation par les partenaires locaux : en exemple, nous citerons les deux éditions de « La fiesta des Familles », grandes journées festives mises en œuvre en 2019 et 2021.

Cependant, les conséquences de la crise sanitaire sur le fonctionnement et les priorités des structures sont encore très visibles au sein des structures, amenant à une perte de dynamique pour le réseau dignois. Aussi, la relance du réseau local a été un axe prioritaire de travail important pour l'année 2023 (à poursuivre en 2024).

Réunions du réseau local les 13 janvier et 11 septembre 2023.

Les structures représentées : MDA – Ludirunner - Mutualité Française- Ville de Digne (service éducation et service jeunesse, sport et délinquance), CAF, ADSEA, CIO, CCAS Digne-les-Bains, Conseil départemental, CIDFF, Provence Alpes Agglomération, RPE Les Frimousses, etc.

Rappel du contexte :

Sur le secteur de Digne, plusieurs constats ont émergé à l'issue de différentes réunions de réseau :

- L'absence d'actions collectives à destination des parents (informations et échanges, groupe de parole, entraide entre pairs ; ...)
- Les besoins d'accompagnement des parents autour des enjeux du numérique, (risques des pratiques numériques, temps d'écran et impacts sur la santé, alternatives positives aux écrans, posture des professionnels et messages diffusés aux familles...)
- Questionnements Relation famille-école, lien avec les dispositifs de réussites éducatives

- L'orientation du public vers les structures relais : identifications et interconnaissances des structures.
- Articulation vie professionnelle-vie familiale : accompagner les familles vers des espaces de ressources et de répit

13 janvier 2023

Cette première réunion de l'année a permis d'ouvrir la réflexion autour d'une proposition de projet à mettre en œuvre sur la ville de Digne afin de :

- Croiser des structures différentes et mixer les publics
- Diffuser de l'information
- Proposer plusieurs temps de rencontre au cours de l'année 2024

Dans cette première réflexion, le mode ludique a été proposé.

La communication vers les familles étant un enjeu majeur, il a été souhaité dans ce cadre de mettre en place une communication commune à l'ensemble des structures pour cette programmation à venir.

Une présentation de l'Appel à projet du REAAP pour l'année 2023 a également été proposée.

11 septembre 2023

Pour faire suite à la proposition de réflexion sur une programmation d'actions (2024), un temps collaboratif autour des différents constats sur le secteur de Digne a été mis en place avec la méthode du World café : chaque participant a été invité à circuler et à apporter sa contribution (besoins, existant, à créer) sur les 3 tables thématiques proposées :

- Numérique : redonner la place aux parents
- École : réussite éducative - favoriser la relation famille/École

- Vie professionnelle et vie familiale : trouver l'équilibre

En écho à la conclusion de la réunion de janvier et en conclusion de la réunion du jour, une proposition portée par le réseau REAAP de Manosque et mise en œuvre sur cette commune « Parent à hauteur d'enfants » a particulièrement retenu l'attention des participants.

La problématique du numérique sur le territoire Dignois

Selon une enquête réalisée par Ipsos pour l'Unaf et l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (Open) en août 2021, 46 % des parents sont en demande d'un accompagnement dans la gestion des écrans.

Les besoins et les attentes des parents sont très évolutifs, en fonction de l'âge des enfants, des usages numériques, de leurs rapports aux outils, de leurs compréhensions des enjeux numériques.

Confinement, fermeture des établissements scolaires et télétravail : ces contraintes ont renforcé les déséquilibres autour de l'accès aux outils numériques : que ce soit sur l'augmentation de l'utilisation amenant les familles à se questionner sur leurs usages en famille et/ou sur leur connaissance des outils ou encore dans l'inégalité d'accès (matériel informatique et outils numériques).

En lien avec la convention d'objectif UDAF/UNAF Numérique « Conseil, accompagnement et parentalité » et les dispositifs en direction des familles portés par l'UDAF 04, entre autre l'accompagnement à la scolarité (dispositif « Une heure pour un enfant »), et l'animation départementale du réseau des parents, une attention particulière est à porter à cette question. Un travail de réflexion en lien avec les acteurs du numérique et de la parentalité sera mis en place en 2024.

Participation aux instances locales et autres, réunion du réseau en tant que référent parentalité

Dans le cadre de cette mission, l'UDAF participe à diverses instances, réunions, et groupes de réflexion parmi lesquels :

- Réunions du Comité d'Animation Départementale et du Comité de Pilotage du REAAP,
- Comité départementale des services aux familles
- Rencontres avec les porteurs de projets,
- Échanges de pratiques avec les référents de bassin des autres territoires,
- Groupe de travail formation aux enjeux de la parentalité, etc.

L'UDAF 04 participe également dans le cadre de cette mission à la diffusion de l'information sur la page facebook du REAAP 04.

Réunions du réseau départemental

- Comité de pilotage du 6/02/2023 à la CAF de Digne-les-Bains
- Comité d'Animation Départementale du 13/04/2023 au centre Giono à Manosque

CDSF – Commission parentalité

24/01, 21/03 et 20/04 à la CAF de Digne-les-Bains, et le 23/05 (en visio)

Les acteurs rencontrés pour l'information du réseau

- Médiateur numérique du CCAS Digne
- Coordinatrice de l'association « Parrain par Mille »,
- Intervenante sociale épicerie Gourmandigne,
- Responsable du RPE les Frimousses,
- Association MARACA

Journée départementale réseau 2023

- Groupe de travail : Participation aux réunion de préparation les 31/01 et 13/03 (en visio) et les 13/04 et 14/09 (à Manosque et Château-Arnoux)
- Participation à la journée départementale du 17/10 à Valensole
- Réunion de bilan : 26/10 à la MDA de Manosque.

Autres :

27/01/23 - Réunion des acteurs LAEP La Récré (Lieu d'Accueil Enfant Parent) de Digne-les-Bains

28/02/23 - participation à la réunion de secteur de Château-Arnoux

L'UDAF 04 assure le secrétariat de la Médaille de l'Enfance et des Familles. 3 dossiers de candidature ont été transmis au préfet du département, avec un avis très favorable de la commission interne à l'UDAF 04. Ces demandes concernaient :

- Deux mères de familles (4 et 5 enfants)
 - Une candidature pour services exceptionnels pour l'accompagnement et le soutien des familles
- Les 3 candidates se sont vues attribuer la Médaille de l'Enfance et des Familles par arrêté préfectoral.



Par décret du 17 février 2022, les critères d'attribution de la Médaille ont été élargis pour mieux refléter la diversité des familles et plus généralement des personnes méritant la reconnaissance de la Nation.

« *Peuvent obtenir cette distinction le ou les parents, ou autres titulaires de l'autorité parentale, dont l'aîné a atteint l'âge de seize ans, qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constant pour assumer leur rôle dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles et :*

- *élèvent ou ont élevé dignement au moins quatre enfants français ;*
- *élèvent ou ont élevé dignement un ou des enfants dans un contexte familial, social ou économique particulièrement difficile »*

Par dérogation cette distinction peut également être attribuée :

- 1-** *Aux personnes qui, au décès de leurs parents, élèvent ou ont élevé seuls pendant au moins deux ans leurs frères et sœurs ;*
- 2-** *Aux personnes élevant ou ayant élevé seuls pendant au moins deux ans un ou plusieurs enfants de leur famille devenus orphelins ;*
- 3-** *Aux veufs et veuves de guerre ou d'acte de qui élèvent ou ont élevé seuls un ou des enfants du fait du décès de leur conjoint ;*
- 4-** *Aux personnes qui dédient ou qui ont dédié leur vie professionnelle ou leur action bénévole à l'accompagnement, à la protection et à la défense de l'enfance et des familles, notamment dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, de la protection de l'enfance, du soutien à la parentalité, de la prévention et de la lutte contre la pauvreté des enfants et des familles et de la protection maternelle et infantile ;*
- 5-** *Aux personnes ayant rendu des services exceptionnels pour l'accompagnement et le soutien des familles ou pour l'accompagnement et la protection des enfants et de leurs droits.*

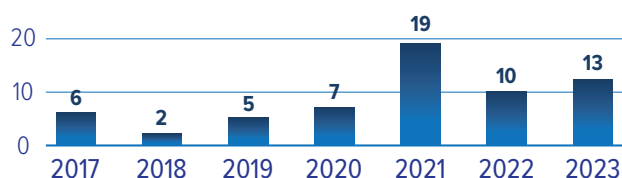
UNIS
POUR LES
FAMILLES

MESURES AD'HOC OU TUTELLES AUX MINEURS

Par Lindie LIKAJ le 26/02/2024

L'UDAF 04 gère, de façon constante chaque année, une trentaine de mesures ad'hoc ou tutelle aux biens en faveur d'enfants mineurs. Il s'agit pour une majorité de mesures, ouvertes par le Juge des tutelles des mineurs siégeant au sein du Tribunal Judiciaire de Digne les Bains d'une mission précise et momentanée pour laquelle l'administrateur ad'hoc reçoit des pouvoirs limités (défendre les intérêts de l'enfant dans une procédure judiciaire, représenter le mineur dans le cadre d'une succession, effectuer le placement de fonds lui revenant, ...). Durant l'année 2023, l'UDAF a eu la charge de 39 mesures mineurs. L'UDAF s'est vu confier l'exercice de 13 nouvelles mesures supplémentaires, 6 par l'intermédiaire du Procureur de la République, le reste par le Juge des Tutelles des mineurs. Les mesures confiées par le Procureur de la République, concernent essentiellement des procédures civiles et pénales, nous accompagnons les mineurs dans cette douloureuse épreuve (audiences, rendez-vous avec les avocats), nous suivons la procédure jusqu'à l'obtention d'éventuels dommages et intérêts et au placement de ces sommes jusqu'à la majorité du mineur. Nous observons que les missions sont de plus en plus étendues et les situations des mineurs toujours plus complexes dans leur gestion (successions multiples, patrimoine immobilier non entretenu voire mal géré, expertise des biens, fermage, mineurs proches de la majorité avec un accompagnement soutenu à réaliser avant leur prise de majorité, etc.).

Même si les nouvelles mesures confiées sont importantes voir diagramme ci-dessous :



Sur les 39 mesures exercées par L'UDAF, il n'est pas comptabilisé les mandats confiés à la fois par le procureur et le Juge des Tutelles des mineurs. Les mandats sont pourtant bien distincts.

Exemple de situation :

L'UDAF a été désignée en urgence par le procureur de la République afin de représenter le mineur Noé*. En effet, ce mineur aurait été victime de violences de la part de son père et de la compagne de ce dernier. Lors de l'audience de comparution immédiate, l'UDAF représentée par un avocat a relevé à l'audience que les violences étaient tellement importantes qu'il a été demandé au Juge un renvoi du dossier pour une instruction plus approfondie. Le juge de l'audience correctionnelle a fait droit à cette demande et a renvoyé le dossier devant le Juge d'Instruction pour des compléments d'informations. Nous avons accompagné le mineur pour une audition filmée devant le juge d'instruction mais également à Marseille pour une expertise de l'enfant. L'UDAF sera présent tout au long de cette lourde procédure. (police) Parallèlement à cette procédure, nous avons pu nous rendre compte que le mineur avait été bénéficiaire d'une assurance vie et que les fonds qu'il avait reçu avaient intégralement été retirés. Nous avons donc demandé au Juge des Tutelles des mineurs de nous désigner pour un autre mandat qui va nous permettre de tout mettre en œuvre afin de récupérer les fonds appartenant au mineur.

**Prénom modifié pour raison de confidentialité*

Ces fins de mesures correspondent soit à des fins de mission par exemple une désignation pour un procès pénal. S'il y a eu non-lieu la mesure prend fin, ou bien à la majorité du mineur pour lequel la mesure s'arrête.

Une convention est mise en place pour aider les services du Conseil Départemental pour des mesures sur lesquelles ces derniers rencontrent des problématiques de gestion, juridique etc...

Le travail auprès des mineurs nécessite une grande collaboration avec les services de l'Aide Sociale à l'enfance et les différents partenaires sociaux du département.

LE SERVICE MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE AUX MAJEURS (MPJM)

Par Nadije LIKAJ

Le service Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF 04 existe depuis 1985 et n'a cessé de croître depuis des années tant en termes de nombre de salariés que du nombre de mesures suivies même si ce chiffre s'est stabilisé ces deux dernières années.

Le suivi des mesures de protection demande une technicité et un savoir de plus en plus particulier, car il s'agit d'accompagner les personnes protégées dans le cadre de mesures contraintes.

L'année 2023 a été l'année de la stabilisation en termes de personnel mais également l'année post contrôle de la DDTESPP et la DRETSP. Le contrôle des services de l'état fin d'année 2022 a permis au service de voir ou revoir les pratiques tutélaires par la mise en place d'outils très concrets.

Des groupes de travail ont été créés regroupant l'ensemble des salariés du service PJM afin de réfléchir à des thématiques et d'élaborer des protocoles :

- Les ouvertures de mesure
- L'accueil
- Le DIPM
- Le Budget
- Les fonctions Juridiques et patrimoniales

Certains groupes n'ont pas été encore finis et ont dû être poursuivis en 2024.

Ces groupes de travail ont également eu pour but de répondre aux correctifs sollicités par les services de l'état.

Sur l'ensemble des points et recommandations soulevés par les services de l'état, seuls deux points sont encore à travailler en 2024 :

- La mise à jour du projet de service
- La mise à jour des fiches de pose.

Il nous a fallu revoir l'ensemble de nos pratiques de terrain avant de pouvoir réaliser un projet de service conforme à nos exigences légales et adapté à nos réalités de terrain.

Des points de vigilance ont également été mis en place au sein du service :

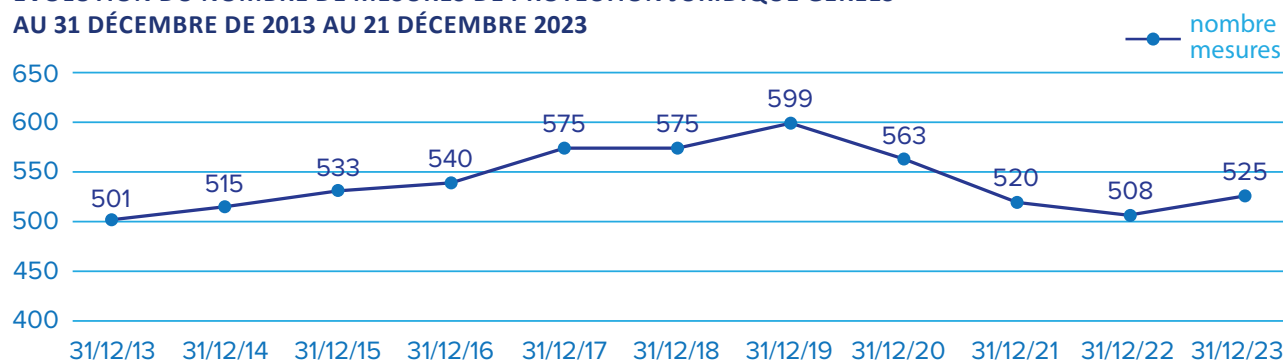
- Une instance dite « Plateau Technique » a été créée permettant de regrouper sur une situation complexe, plusieurs salariés du service : la Cheffe de service, L'attachée Juridique, la Déléguée en charge du patrimoine si besoin, le délégué qui suit la personne et toute autre personne utile à la compréhension de la situation.
- Des Contrôles ont été mis en place : des auto-contrôles ont été mis en place dans le logiciel Métier et doivent être réalisés par les salariés eux-mêmes une fois par mois.

Des contrôles sont réalisés par la cheffe de service pour toutes les nouvelles mesures entrantes au service entre 4 et 6 mois du prononcé de la mesure.

Les points à retenir pour l'année 2023 :

- Financement par les services de l'état d'une antenne à Manosque : Signature du bail en 2023
- Financement d'un poste d'animateur de Vie Sociale destiné aux personnes protégées à les aider à « aller vers »
- Mise en place des groupes de travail « suivi qualitatif »
- Remise en place des réunions d'expression sur les secteurs du Département des Alpes de Haute Provence
- Partenariat avec le Conseil Départemental et les autres associations Tutélaires en vue de la création d'un guide à destination des professionnels de nos structures

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE GÉRÉES AU 31 DÉCEMBRE DE 2013 AU 31 DÉCEMBRE 2023



Évolution de l'activité du service en 2023 : + 3.4 % du nombre de mesures exercées sur le nombre total, soit une augmentation de + 17 mesures par rapport à l'année 2022.

En revanche, les points suivants sont à noter :

→ **Plus de 108 nouvelles désignations en 2023 : soit une augmentation de 33 nouvelles mesures par rapport à l'année 2022**

→ **Un nombre important de sorties de mesures : 83 personnes, dont 51 décès, 7 mainlevées, 18 dessaisissements, 3 caducité, et 4 fins de mission.**

Au 31 décembre 2023 : 525 mesures étaient suivies par notre service PJM.

1 - Les Salariés du Service PJM

Ce service est composé de 22 salariés :

1 directeur (0.51 ETP)
1 cheffe de service et référente évaluation (1 ETP)
11 déléguées au service de protection juridique aux majeurs (10 ETP - dont une déléguée rattachée à la réalisation des inventaires de patrimoine, et qui bénéficie de missions liées à la gestion du patrimoine immobilier)
1 attachée juridique (1 ETP)
5 assistantes administratives (4.6 ETP)
3 comptables au service de protection juridique aux majeurs (l'une travaillant sur un temps partiel 0,80 ETP, l'autre sur 1 ETP, et la troisième à 0,5 ETP)

Sous l'autorité du Directeur, la Cheffe de service veille au bon fonctionnement du service PJM.

Le service est composé de 11 délégués aux mesures de protection juridique qui assurent le suivi au quotidien des personnes placées sous mesure de protection. Tous les Délégués sont titulaires du CNC (Certificat National de Compétence) voire en cours de formation pour les nouvelles recrues.

Les Délégués qui interviennent durant la mesure de protection :

Ce sont eux qui œuvrent durant toute la vie de la mesure de protection. Ils sont répartis sur l'ensemble du département, selon des secteurs géographiques définis, car l'UDAF 04 a une compétence départementale.

A la réception de la mesure de protection, le chef de service attribue les mesures aux différents délégués PJM en charge des secteurs.

Cette détermination de secteur est faite essentiellement en fonction de trois critères :

- Le lieu de résidence de la personne protégée,
- Le nombre de personnes suivies par le délégué,
- Le niveau de complexité du dossier de la personne suivie.

Parmi les 11 délégués, une salariée qui, auparavant, était rattachée à l'ouverture des mesures de protection s'est vue attribuer des missions liées à la réalisation des inventaires et à la gestion du patrimoine immobilier.

Compte tenu de la complexité de réalisation des inventaires et des délais contraints pour les effectuer, nous avons fait le choix de regrouper ces missions et ne les confier qu'à une seule salariée, à titre transitoire. Cette démarche permet de réaliser les inventaires dans les délais légaux et de permettre une gestion du patrimoine immobilier de manière plus approfondie.

Ce fonctionnement permet au Délégué en charge de l'ouverture de la mesure d'être accompagné d'un autre professionnel qui aura plutôt, du fait de ses missions, une approche patrimoniale.

L'attachée Juridique :

Un renfort et un soutien des délégués PJM est assuré dans le cadre du suivi des volets juridiques par l'intervention de l'attachée juridique.

Il faut préciser que pour l'attachée juridique, en plus du soutien aux délégués et du suivi des volets juridiques, s'ajoute un temps de présence très conséquent devant les juridictions de tous ordres (Cour d'Appel, tribunaux judiciaires). A cela s'ajoute un planning de rendez-vous auprès des tiers (avocat, notaire, ...).

Durant l'année 2023 il a été signé 20 successions à ce chiffre s'ajoute 4 successions découvertes par l'intermédiaire d'un généalogiste. Il a également été gérées 18 ventes de biens immobiliers soit dans le cadre d'une succession soit directement avec la collaboration de la mandataire en charge du patrimoine immobilier. A chaque nouveau volet juridique, il doit être vérifié le respect des droits des majeurs protégés ainsi que des procédures. Lors des signatures chez le notaire le transport du majeur protégé doit être organisé, les actes sont vérifiés et expliqués au préalable à la personne.

Outre les conseils délivrés aux délégués, l'attachée Juridique a eu la charge de 9 dossiers civils (impayés de loyers, expulsion, problématiques avec le propriétaire etc...).

Durant l'année 2023, la juriste s'est rendue 6 fois à la Cour d'Appel d'Aix.

Exemple de situation :

Madame S., placée sous mesure de curatelle renforcée, malvoyante, vivait à domicile dans des conditions particulières : logement insalubre, prise en charge de son père, refus de la mesure, refus de laisser entrer les partenaires...

Depuis notre intervention, Madame a conclu un contrat en service Civique, va vers l'extérieur, fait des démarches seules.

Il est travaillé avec la déléguée du mandataire, un allègement de la mesure de protection car Madame, du fait de son accompagnement réalise des démarches seule et nous relaie les informations si nécessaire.

Les Assistantes Administratives :

Les délégués sont secondés d'une assistante administrative. Leurs tâches sont d'ordre bureautique : saisie de courrier, renseignements de notre logiciel tutélaire, ouverture des dossiers des personnes protégées, archivages des dossiers... et d'ordre administratif, dans le suivi des dossiers, afin que les délégués puissent favoriser un accompagnement encore plus de proximité auprès des personnes protégées.

Au sein du personnel administratif, certaines personnes sont en charge de la numérisation et de l'indexation des documents (Gestion électronique des documents).

Les assistantes administratives ont également des tâches d'accueil (physique/téléphonique).

Les comptables :

Les comptables rattachées au service PJM ont en charge la mise à jour et les opérations de rapprochement bancaire des comptes des personnes protégées. Elles veillent au bon encaissement des ressources, ventilent les revenus, saisissent les factures, exécutent et veillent au traitement des fichiers de paiement et virements bancaires, selon les procédures internes et les habilitations de chacun. Elles assurent également le suivi de la mise à jour des comptes de placement des personnes protégées, éditent les relevés bancaires pour envoi des comptes rendus aux Juges des contentieux et de la protection.

2 - Les Mesures de protection

Les mesures de protection sont prononcées par les Juges des Contentieux et de la Protection (auparavant juge des tutelles du Tribunal d'Instance). Les Juges des Contentieux et de la Protection dans le Département des Alpes-de-Haute-Provence sont au nombre de deux, respectivement au sein du Tribunal Judiciaire de Digne-les-Bains ainsi que du Tribunal de Proximité de Manosque.

Sur les mesures gérées par notre service au 31/12/2023 :

- 65 % des mesures sont confiées par le Tribunal judiciaire de Digne-les-Bains,
- 27 % des mesures par le Tribunal de Proximité de Manosque.
- 8 % des mesures confiées sont confiées par des tribunaux hors département 04

En matière de protection juridique des personnes majeures, le principe premier, posé par les textes, est la priorité familiale. En cas d'impossibilité, les Juges des Contentieux et de la Protection sont amenés à désigner un mandataire judiciaire à la protection des personnes majeures.

3 - Les différents types de Mesures de protection

En amont, il nous faut préciser que toutes les personnes suivies dans le cadre d'une mesure de protection juridique ont une altération des facultés personnelles (physique et/ou mentale). De plus, il est à souligner que les mesures confiées à notre service mesures de protection juridique aux majeurs relèvent, le plus souvent, de situation de plus en plus complexes et difficiles à tous points de vue (précarité pouvant engendrer des situations de violence, troubles psychiatriques, absence de soins, situations juridiques complexes, personnes SDF, surendettement, insalubrité du logement avec troubles de Diogène associés, patrimoine foncier à répertorier et/ou non entretenu, situation d'isolement, absence de ressource, ...).

La Sauvegarde de Justice : prévue à l'article 433 du Code Civil

La sauvegarde de justice est une mesure juridique qui est soit temporaire, soit prononcée pour représenter ou assister la personne protégée pour l'accomplissement de certains actes déterminés.

En cas d'urgence le Juge des Contentieux et de la Protection peut statuer sans avoir procédé à l'audition de la personne. La mesure de sauvegarde de justice peut être « doublée » d'un mandat spécial : ce mandat est prononcé pour permettre au mandataire spécial d'accomplir certains actes déterminés.

Hormis les actes prévus par le jugement, la personne protégée pourra accomplir seule les autres actes. De ce fait, la sauvegarde n'entraîne pas d'incapacité juridique générale.

La Curatelle : La curatelle peut être simple, aménagée ou renforcée

La curatelle est un régime d'assistance, elle est prévue par l'article 425 et suivants du Code Civil.

Ce régime de protection est un régime prévu pour une assistance et un contrôle du mandataire judiciaire à l'égard de la personne protégée.

Dans le cadre de cette mesure, la personne protégée peut accomplir seule les actes d'administration (actes de gestion courante par exemple : conclusion d'un bail d'habitation, ...)

En revanche, les actes de disposition (actes qui engagent le patrimoine d'une personne, pour le présent ou l'avenir, exemples : vente d'un immeuble, emprunt, donation, ...) doivent être conclus avec l'assistance du curateur.

Dans le cas d'une curatelle renforcée, le curateur perçoit « seul les revenus de la personne en curatelle sur un compte ouvert au nom de cette dernière. Il assure lui-même le règlement des dépenses auprès des tiers », cf. article 472 du Code Civil.

La Tutelle : prévue par l'article 440 et suivants du Code Civil

La tutelle est un régime de représentation pour une majorité d'actes. Dans cette situation et de manière schématique, les actes d'administration peuvent être réalisés par le tuteur seul, en revanche les actes de disposition sont soumis à l'accord du Juge des Contentieux et de la Protection.

5 - Les Personnes bénéficiaires : qui sont-elles ?

Les personnes protégées de notre service sont placées au cœur de notre accompagnement et intervention. Elles sont et doivent être au centre du dispositif de protection juridique prononcé dans leur intérêt. Nous élaborons, à cet effet, en collaboration, un DIPM (Document Individuel de Protection des Majeurs), forme de support de projet reprenant les souhaits des personnes. Les pratiques professionnelles de notre service tutélaire doivent sans cesse s'adapter, être personnalisées et individualisées pour répondre spécifiquement à chacune des personnes protégées ceci dans l'objectif de rendre un service de qualité qui soit conforme aux attentes, besoins, choix des personnes protégées. Nous avons retenu les critères de répartition suivant :

Caractéristiques des personnes suivies :

Hommes / Femmes

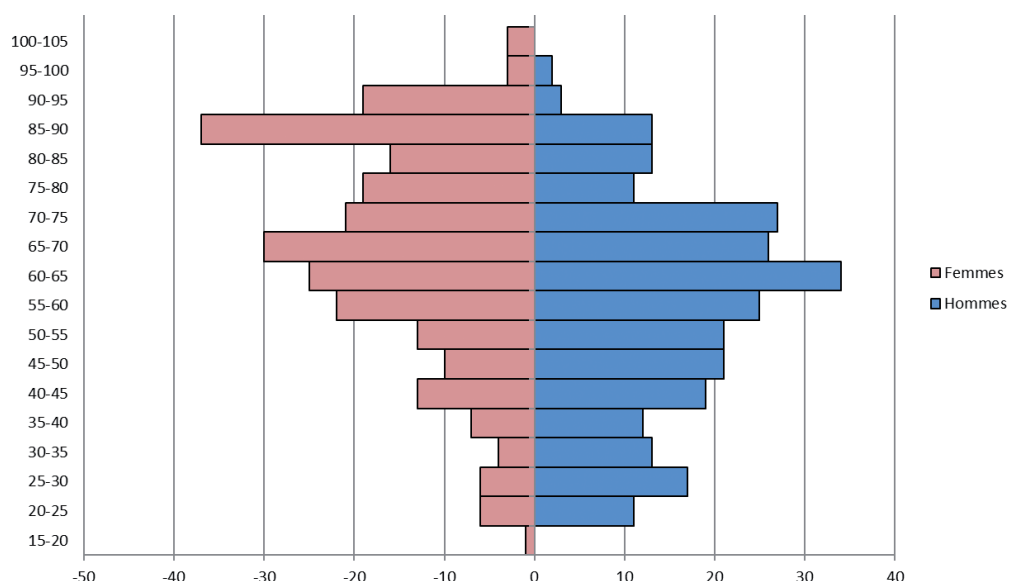
525 personnes étaient suivies au 31/12/2023 par notre service PJM, constituées de :



255 femmes soit 48,6 %



270 hommes soit 51,4 %



Tranches d'Âge

223 personnes ont moins de 60 ans,

soit 42,5 % et parmi les moins de 60 ans, 27 % ont moins de 35 ans.

302 personnes ont plus de 60 ans,

soit 57,5 % et parmi les plus de 60 ans, 109 personnes ont plus de 80 ans, soit 36 %.

La population des AHP à un taux de vieillissement plus important que le taux national.

Situation familiale



+ de 90 % sont célibataires, divorcés, veufs, ...



Et environ

10 % sont mariés ou en couple.

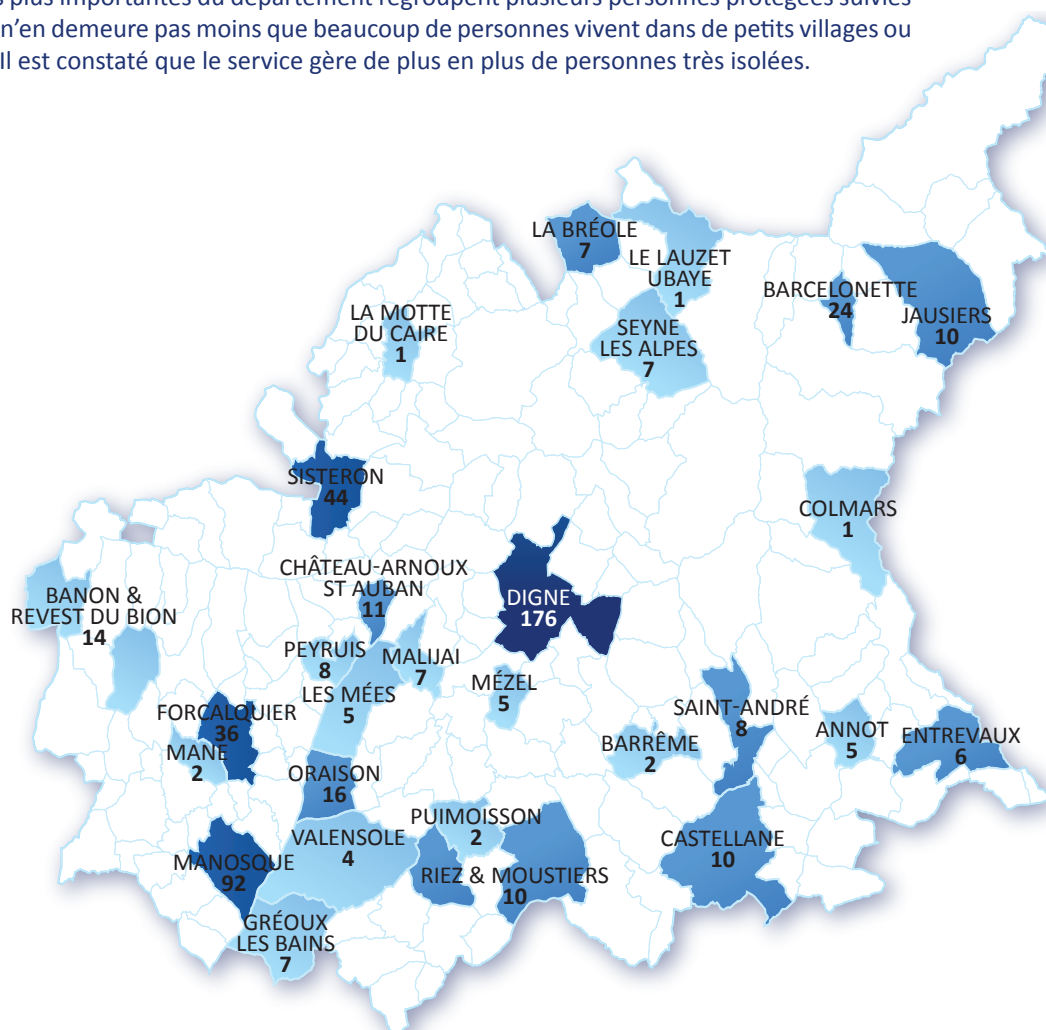
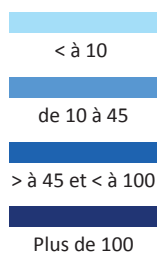
Répartition par type de résidence

→ 59 % des personnes vivent à domicile

→ 41 % en établissement

Si les communes les plus importantes du département regroupent plusieurs personnes protégées suivies par notre service, il n'en demeure pas moins que beaucoup de personnes vivent dans de petits villages ou hameaux éloignés. Il est constaté que le service gère de plus en plus de personnes très isolées.

Légende :
Nombre de mesures

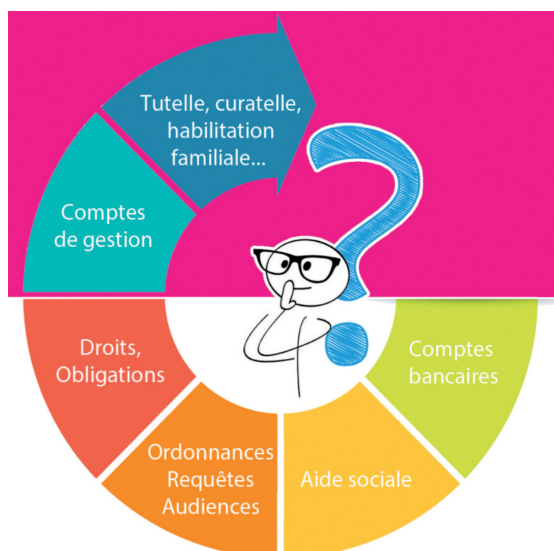


LE MAJEUR PROTÉGÉ ACTEUR DE SA MESURE DE PROTECTION

TYPES D'ACTES	CURATELLE SIMPLE	CURATELLE RENFORCÉE	TUTELLE
Signer un bail	Personne seule	Personne seule	Tuteur
Résilier un bail	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles		Tuteur avec accord du Juge des Tutelles
Ouvrir une ligne (électrique, compteurs etc..)	Personne seule		Tuteur mais démarche possible par la personne
Acheter un logement	La personne + Curateur		Tuteur avec autorisation du Juge des Tutelles
Mettre un logement en location	La personne seule		Tuteur
Vendre son logement	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles	Tuteur avec accord du Juge des Tutelles
Ouverture et clôture des comptes dans la banque ou la personne possède déjà des comptes	La personne + Curateur		La personne + tuteur
Ouvrir un compte dans une nouvelle banque	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles		La personne + Tuteur + accord du Juge des Tutelles
Effectuer un retrait sur un compte de placement	La personne + curateur		Tuteur avec accord du Juge des Tutelles
Faire une donation	La personne + curateur		La personne avec accord du Juge des Tutelles
Faire un testament	La personne seule		La personne avec autorisation du Juge des Tutelles
Prendre une assurance obsèques	La personne seule	La personne seule et le curateur valide selon le prix	La personne seule et le tuteur valide selon le prix
Prendre une assurance Décès	La personne seule	La personne seule et le curateur valide selon le prix	N'est pas possible
Accepter ou refuser une Succession	La personne + curateur		Tuteur mais si conflit ou difficulté il faut l'accord du Juge des Tutelles
Porter plainte, Saisir un avocat, Faire une demande d'Aide Juridictionnelle etc...	La personne seule		Le tuteur avec la personne
Se faire opérer	La personne seule	La personne seule	La personne si elle le peut accompagné du tuteur. Si la personne ne peut pas : Tuteur
Divorcer	La personne avec assistance du curateur pour la procédure		La personne avec le tuteur qui le représente pour la procédure
Démarches : CAF, MSA, CPAM	La personne seule		Le tuteur

LE SERVICE INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF 04) *Par Lindie LIKAJ*

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



Le service ISTF 04 est né d'un partenariat entre l'UDAF 04 et l'ATAHP. Nos deux associations se positionnent au cœur des préoccupations, des besoins et attentes des familles et de leur permettre d'accomplir leur devoir de solidarité familiale, en leur apportant soutien, écoute et information.

En effet, le droit civil a inscrit la protection juridique des mineurs et des majeurs, au cœur du droit des personnes, parmi les dispositions liées à la famille.

La loi du 5 mars 2007 précise que la protection juridique est un devoir des familles et de la collectivité publique. La loi réaffirme le principe de priorité familiale. Ce principe est en partie consacré par un droit nouveau pour les tuteurs et curateurs familiaux, qui « bénéficient à leur demande, d'une information qui leur est dispensée dans des conditions fixées par décret ».

Il s'agit d'un service gratuit qui permet de délivrer une Information qui respecte les principes d'objectivité, d'impartialité, de neutralité (cf. article R. 215-17 du CASF), de confidentialité (à ce titre aucune archive nominative ne sera conservée), de respect des libertés individuelles, ainsi que les choix fondamentaux et la dignité de la personne (cf. Charte des droits et libertés de la personne protégée).

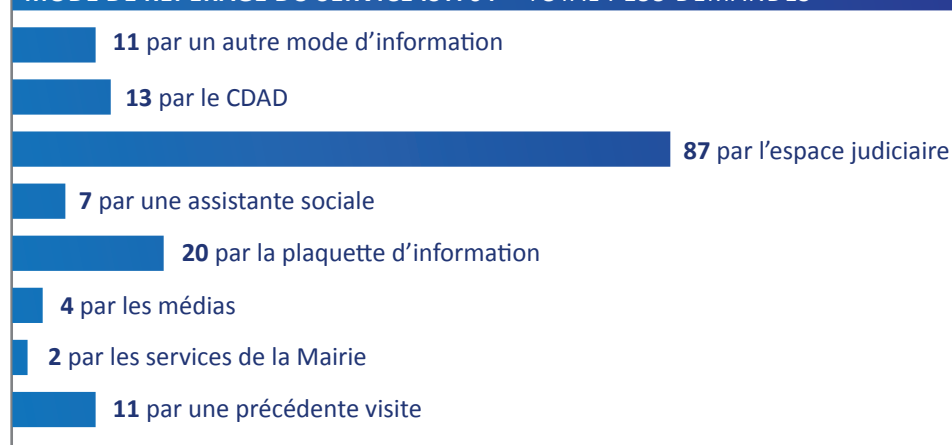
Ce service permet, de donner une réalité aux droits et besoins des tuteurs familiaux en vue d'être informés et soutenus dans l'exercice d'une mesure de protection juridique exercée auprès d'un proche.

107 personnes reçues en 2022 par le service
Nous notons une nette augmentation des personnes ayant sollicitées le service

155 demandes traitées en 2023 par le service et 122 par l'UDAF 04.

Durant l'année 2023, le service a connu une augmentation assez significative de sa fréquentation. Nous pouvons penser que les greffiers des deux tribunaux ainsi que les Juges ont relayé l'information auprès des tuteurs familiaux puisque sur 155 demandes, 87 personnes ont été orientées par l'espace judiciaire. De plus grâce à la distribution des plaquettes d'information et aux informations relayées, 20 personnes ont été orientées grâce à la plaquette d'information, 13 par le CDAD, notamment avec qui une convention a été signée.

MODE DE REPÉRAGE DU SERVICE ISTF04 - TOTAL : 155 DEMANDES



Sur 155 personnes reçues il y a eu 100 appels téléphoniques d'une moyenne de 31 minutes par appel, et 55 personnes ont été reçues en rendez-vous et ou en permanences. Dans les permanences de tribunaux 21 personnes ont été reçues.

Les entretiens peuvent être longs lorsqu'il s'agit d'informations générales mais aussi au prononcé d'une mesure (début de mesure).

Les permanences ont lieu :

- A l'UDAF 04 tous les lundis de 14h00 à 16h30
- A l'ATAHP tous les vendredis de 13h00 à 16h00
- Au Tribunal Judiciaire de Digne-les-Bains le 2^e jeudi de chaque mois
- Au Tribunal de Proximité de Manosque tous les 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois

→ www.tuteursfamiliaux-paca.fr

Exemple de situation :

Madame B nous a sollicité afin d'obtenir des renseignements sur les différentes mesures de protections. Nous lui avons alors présenté les différentes mesures, nous lui avons remis un exemplaire de la « Mallette Pédagogique », nous lui avons remis la liste des médecins experts et lui avons expliqué comment remplir la requête à déposer au tribunal.

Après avoir déposé l'ensemble des pièces, plusieurs mois plus tard, Madame B a été désignée tutrice de son fils.

Elle a de nouveau sollicité le service pour avoir des conseils pour effectuer les deux inventaires ainsi que tous les documents à fournir.

L'UDAF 04 a fait le choix d'envoyer automatiquement à la personne en charge de la mesure de protection, pour laquelle un subrogé a également été désigné, la plaquette de l'ISTF afin que nous puissions expliquer les rôles de chacun dans l'exercice des mesures.

Nous nous sommes rendu compte que la neutralité du service apportait une base saine de travail entre la personne en charge de la mesure et le subrogé désigné très souvent par priorité familiale.

8

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DÉPLACÉES D'UKRAINE

Par Frédéric JAY

L'UDAF 04, a poursuivi, à la sollicitation des pouvoirs publics, l'accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine au cours de cette nouvelle année 2023.

Dans le cadre de ce dispositif nous avons :

- Assuré l'hébergement citoyen pour quelques situations propices à la poursuite de ce type de mode d'hébergement en raison de l'entente entre propriétaire et hébergé,
- Développé l'intermédiation locative en assurant la captation de logements auprès de bailleurs publics ou privés dans le cadre de contrats de location dont l'UDAF est titulaire,
- En sous louant des logements meublés par nos soins.

Notre action s'est déployée sur l'ensemble du département, confère carte ci-contre :



Outre les démarches pour lesquelles nous accompagnons les personnes l'objectif est de permettre le transfert des baux au profit des personnes afin qu'elles en deviennent titulaires.

Notre action vise à rappeler les engagements des personnes en matière :

- D'ouverture de droits et de régularité de leur situation,
- D'apprentissage de la langue,
- D'inscription à France Travail et de recherche active d'emploi,
- De scolarisation des enfants.

La question du parcours d'accompagnement des personnes se pose dans le cadre de ce dispositif ainsi que de leur volonté de s'intégrer sur le territoire. Le frein principal réside dans les capacités d'apprentissage ou de maîtrise de la langue.

Exemple de situation :

Pour plusieurs familles l'enjeu est le glissement de baux à la fin de la mesure IML.

Celles-ci doivent prendre conscience que l'accompagnement soutenu dont elle bénéficiait jusqu'alors nécessite une mobilisation de leur part.

C'est le cas de Madame K qui vit seule avec sa fille cadette, son aînée ayant fait le choix d'aller vivre dans le Var avec son nouveau compagnon. Afin d'assurer une stabilité dans sa situation, en cas de besoin, Madame K prend régulièrement l'attache de la Maison France Service ou des services sociaux.

Elle est aussi en recherche active d'emploi et débutera, durant la prochaine saison estivale, comme « aide manager » dans un hôtel.

Ainsi, pour les différents modes nous relevons en 2023 :

HÉBERGEMENT CITOYEN

4 adultes accompagnés, principalement sur le secteur de St Michel l'Observatoire. Les hébergeurs ont été soutenus dans l'accompagnement des personnes pour les rendre plus autonomes. Ceci a permis, pour certaines, d'engager un changement de vie dans un autre département.

IML (INTERMÉDIATION LOCATIVE)

26 adultes 15 enfants sur les secteurs de Volonne, Oraison, Volx, Barcelonnette, Château Arnoux, Corbières en Provence auprès de bailleurs sociaux ou privés.

Au total ce sont 29 adultes qui ont été accompagnés, principalement de sexe féminin et 15 enfants, en 2023, sur l'ensemble du département.

SORTIES DISPOSITIF

2 adultes pour un changement de département (06),

2 adultes pour un retour en Ukraine,

2 adultes 1 enfant pour logement autonome.

HABITAT INCLUSIF

Par Frédéric JAY

Le 16 décembre 2022, suite à une sollicitation de l'Association le « Moulin à projets », le conseil d'Administration de l'UDAF 04 donnait son accord de principe pour la cession d'une solution d'habitat inclusif, à son profit, situé à Riez la Romaine.

Ce projet conventionné avec l'ARS PACA a en effet pour objet le déploiement du dispositif d'habitat inclusif dénommé « Appartements collés » destinés à 6 personnes souffrant de handicap psychique, à RIEZ. L'habitat inclusif représente une solution alternative qui laisse la possibilité de choisir de vivre chez soi, dans un logement ordinaire, selon 3 critères :

- Consentir à partager son lieu de vie avec d'autres personnes ou chacun dispose de son intimité tout en partageant des temps et des espaces de vie en commun,
- Être accompagné dans sa vie quotidienne par des professionnels qui veillent et contribuent au bien-être de chacun mais aussi au bon déroulement de la cohabitation,
- Vivre dans un logement inséré dans la vie locale, le village, le quartier. Disposer de commerce et de services publics à proximité, d'un voisinage qui est essentiel à la vie citoyenne.
- Ainsi, un bail de location au sein d'un même ensemble comprenant 4 appartements (2 T2 et 2 T3) et une salle commune (avec cuisine, terrasse et accès jardin) a été conclu en vue de répondre au dispositif d'habitat inclusif.

L'ensemble est meublé et des baux de sous-location souscrits avec chaque résident.

LES COPILOTES :

Quatre femmes et deux hommes de 29 à 62 ans ont intégré les « appartements collés » créant ainsi une mixité générationnelle.

Sur les six personnes accompagnées en 2023, cinq d'entre elles bénéficient d'une mesure de protection juridique.

LEURS LOISIRS :

Une activité culturelle par mois est organisée : théâtre, concert, cinéma. Les habitants ont ainsi participé à deux théâtre-concerts à Roumoules. Ils ont aussi pu assister au mini-festival « La Loly fait son cirque » à Oraison.

Une des copilotes est inscrite à la médiathèque de la commune et s'y rend chaque semaine, un autre au club de tennis.

LES INTERVENANTS :

L'encadrement est assuré par deux salariés à mi-temps, en qualité d'animateur de vie sociale. L'un d'entre eux assure en complément le rôle de coordination. Les personnes accompagnées bénéficient de passage d'infirmiers, entre autres le jeudi pour l'élaboration des piluliers et d'aide-ménagères si besoin.

La convention d'une durée d'un an, conclue avec l'ARS devrait être reprise, à partir de 2024 dans le cadre de l'aide à la vie partagée, par le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Un service de portage de repas est assuré pour deux personnes par les cuisines de l'hôpital de RIEZ.

Au travers du Centre Médico Psychologique, rattaché à l'hôpital psychiatrique de Digne-les-Bains, les copilotes ont un suivi régulier.

D'autres partenaires interviennent et notamment l'association du « Cercle des Oiseaux » permettant aux bénéficiaires de l'Habitat inclusif de participer à l'activité du Mondial Relay et d'ainsi tisser du lien social dans la commune.



De même, la plupart d'entre eux coaniment différentes tâches au Food Truck de cette association, durant la période estivale, qui vont du service en jardin, l'encaissement des additions, à des animations diverses au cours des repas.

L'architecture de l'habitat inclusif allie confort et sécurité dans le cadre d'un environnement adapté. La veille et la sécurisation de vie à domicile se traduit au travers d'un travail quotidien, de vigilance et d'accompagnement.

Au cours de l'année 2023 nous avons pu bénéficier de l'intervention d'une chargée de mission avec laquelle nous avons mis en œuvre un travail de mise en conformité des documents obligatoires à la poursuite de l'activité. Ainsi nous avons élaboré le Projet de Vie Social et Partagé et la Charte de la Vie Social et Partagé avec les copilotes !

PERSPECTIVES :

Au 1^{er} janvier 2024 une convention devra être passée avec le Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence afin de poursuivre le financement de cette activité. Ce dernier prendra le relais des l'ARS conformément aux orientations nationales en matière d'habitat inclusif.

L'UDAF 04 accentuera aussi sa participation aux groupes régionaux (URAF) et nationaux (UNAF) Habitat inclusif afin de rester mobilisé sur les échanges de pratiques et les avancées dans les propositions pour « mieux vivre chez soi ».

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt 2023, régional, concernant un label de Point Conseil Budget, l'Udaf 04 retenu dans sa mise en œuvre a conventionné avec les services de l'État pour la période 2023 - 2025.

Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté. Il permet de prévenir les situations de mal endettement, de surendettement et d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget et de renforcer l'efficacité de la procédure de surendettement par un accompagnement social personnalisé.

Les PCB ont été expérimentés depuis 2016 et aujourd'hui il existe 500 points labélisés sur le territoire.

Jusqu'alors l'UDAF n'avait pas mise en œuvre cette activité et c'est une belle reconnaissance de notre projet qui nous permettra d'intervenir au plus près des familles à partir de 2024.

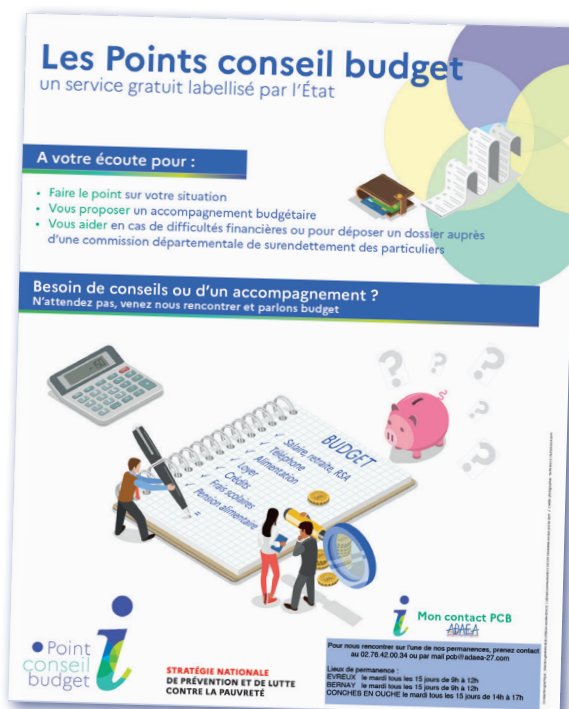
Le Label PCB s'organise autour de rencontre en permanences ou bien de rendez-vous personnalisés.

Ainsi 3 permanences mensuelles sont organisées à Digne les Bains, une demi-journée par mois et une permanence mensuelle, en journée complète à Barcelonnette.

Des actions collectives sont aussi prévues en animation sur le territoire.

L'ensemble de ce nouveau dispositif s'inscrit dans un cadre partenarial avec les Maisons France service, le Conseil départemental, la Banque de France, les CCAS, le CDAD, etc ...

Nous reviendrons plus en détail sur sa mise en œuvre et sa première année d'exercice dans notre rapport d'activité de l'année prochaine.



Au cours de l'année 2023 nous avons aussi répondu à un appel à projet départemental concernant la mise en œuvre de l'AVDL. Le projet initié par l'UDAF favorisant l'insertion dans le logement des personnes en proie à des difficultés d'ordre social ou économique a été retenu.

L'AVDL s'organise auprès des personnes et des familles qui ne peuvent pas accéder sans aide à un logement ordinaire.

Cette mesure est un outil fondamental dans l'accès au logement le plus rapidement possible et le maintien dans le logement ordinaire qui est une priorité de l'action publique.

Ce dispositif permet outre un accès direct au logement, les sorties de l'hébergement vers le logement, le soutien des ménages dans la période qui suit un relogement mais aussi le maintien dans le logement pour prévenir les expulsions.

L'UDAF ainsi été retenue pour trois types de mesures :

- l'AVDL léger dit « maintien dans les lieux »,
- l'AVDL moyen « relogement parc social »,
- l'AVDL approfondi « relogement parc privé ».

Au total pour la 1^{ère} année d'exercice, en 2024, ce sont 7 mesures que nous allons mettre en œuvre et que nous détaillerons là aussi, dans notre prochain rapport d'activité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateurs	Association	Fonction	Élu/Désigné
Bureau élu le 15/06/2022			
FERETTI Alain	Association Familiale des Alpes-de-Haute-Provence	Président CA du 15/06/2022	Élu
PARADISO Valérie	Association Familiales des Augiers	Vice-Présidente CA du 15/06/2022	Élue
DUVAL Gilberte	ADCS-FAVEC	Trésorière CA du 15/06/2022	Désignée
FRISON Michelle	Cœur Lavande	Trésorière adjointe CA du 15/06/2022	Élue
KERJEAN Jacqueline	APF France Handicap	Secrétaire générale CA du 15/06/2022	Désignée
MARCONCINI Chantal	APF France Handicap	Secrétaire générale adjointe CA du 15/06/2022	Élue
Administrateurs			
DUBOUCHET Daniel	ADMR Peyruis	Administrateur	Élu (coopté CA 10/09/2021)
ELKHALFI Mohammed	Point rencontre	Administrateur	Élu
MAUREL Janine	ADMR	Administrateur	Désignée
PAGNACCO Isabelle	Cœur Lavande	Administrateur	Élue
SHINAWI Nidal	Les Canailous	Administrateur	Désignée
STAS Gérald	APF France Handicap	Administrateur	Élu
TRIPODI Jean	Cœur Lavande	Administrateur	Désigné

LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES

MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX À RECRUTEMENT GÉNÉRAL



A Cœur Ouvert
Association Familiale Protestante
Des Alpes de Haute Provence

AFP - A cœur ouvert

11, Avenue de la Libération - 04310 PEYRUIS

☎ 06.87.35.86.07 / afpacoeurovert@gmail.com

MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE



ADMR Avenir Familles 04

4 Avenue Demontzey - 04000 DIGNE-LES-BAINS

☎ 04.92.34.55.58

mandataire@admr04.org



ADMR ANNOT

Le Campus- Place du Germe - 04240 ANNOT

☎ 04.92.83.29.23 - 04.92.83.30.83 / contact@admr-annot.org



ADMR BANON

Place de la République - 04150 BANON

☎ 04.92.73.21.46 / admr.banon@orange.fr

	ADMR BARRÊME La Condamine - 04330 BARRÊME ☎ 04.92.37.20.85 / admrbarreme@orange.fr
	ADMR CASTELLANE 126 Avenue Frédéric Mistral - 04120 CASTELLANE ☎ 04.92.83.77.19 / admr.castellane@wanadoo.fr
	ADMR Canton d'ENTREVAUX Mairie – Place Charles Panier - 04320 ENTREVAUX ☎ 04.93.05.44.45 - 06.67.18.61.52 / admr.entrevaux@free.fr
	ADMR DUYES BLEONE Rue de Provence - 04510 MIRABEAU ☎ 04.92.34.89.31 / admr.duyes-bleone@orange.fr
	ADMR HAUTE VALLÉE DE L'UBAYE Mairie - 04850 JAUSIERS ☎ 06.70.66.12.80 / admrhauteubaye@hotmail.fr
	ADMR MALIJAI Mairie – Le Château - 04350 MALIJAI ☎ 06.31.94.75.06 ou 09.62.66.42.31 / asso.admr.malijai@orange.fr
	ADMR PAYS DU VERDON 2 rue du Dr Maurice Chaupin - 04210 VALENTOLE ☎ 09.61.26.26.89 / asso.valensole@admr04.org
	ADMR ORAISON 26 Rue Elie Louis Julien - 04700 ORAISON ☎ 04.92.78.78.45 (tel + fax) ou 09.64.36.69.67 / admroraizon@wanadoo.fr
	ADMR PEYRUIS 2 Place des Platanes - 04310 PEYRUIS ☎ 04 92 68 07 91 / admr.peyruis@admr04.org
	ADMR CERESTE FORCALQUIER Rue du Bicentenaire - 04280 CERESTE ☎ 04.92.79.01.40 / admr.cereste@orange.fr
	ADMR SEYNE LES ALPES 2 place du Couvent - 04140 SEYNE LES ALPES ☎ 04.92.31.48.09 / asadmr@wanadoo.fr
	ADMR SAINT ANDRE LES ALPES Maison des services - Route de Nice - 04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES ☎ 04.92.89.16.98 (tel + fax) / admr04@orange.fr
	ADMR SISTERON Mairie de Sisteron - Place de la République - 04200 SISTERON ☎ 06 73 55 86 15 - Standard mairie : 04 92 61 00 37 / admr.sisteron@orange.fr
	ADMR VALLÉE DE L'UBAYE 48 rue Manuel - 04400 BARCELONNETTE ☎ 04.92.35.21.03 / admr.barcelo@orange.fr
	ENFANCE et FAMILLES D'ADOPTION des A.H.P.(EFA 04) c/o UDAF 04 Le Florilège - 39 Bd Victor Hugo - 04000 DIGNE LES BAINS contact@efa04.org
	Asso Dép. Des conjoints survivants et parents d'orphelins (ADCS - FAVEC 04) Centre Desmichels - salle 13 - 1 ^{er} étage - 04000 DIGNE-LES-BAINS ☎ 06 24 35 14 39
	APF - France Handicap - Territoire des Alpes 04-05 Les Heures Claires - 04100 MANOSQUE ☎ 04 92 71 74 50 ou 06 85 55 32 95 / dd.04@apf.asso.fr
	JALMALV Maison des Associations - Centre Desmichels - 04000 DIGNE LES BAINS ☎ 06 41 32 50 07 / jalmaalv04@wandoo.fr

MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX INDÉPENDANTS (OU NON FÉDÉRÉS)



LES FRUITS DE LA PASSION

Avenue des Pénitents - 04190 LES MEES
☎ 04.92.34.06.79 / creche.passion@free.fr

LES LUTINS

École de Cereste, Bd Victor Hugo - 04280 CERESTE
☎ 04.92.78.53.62 / creche.les.lutins@orange.fr



LES MARMOT'S

10 Rue Maurin - 04400 BARCELONNETTE
☎ 04.92.81.28.03 / lesmarmots403@orange.fr



LES MARMOTTES

5 rue des écoles 04850 JAUSIERS
☎ 04 92 68 13 60 / 06 72 07 50 98 / lesmarmottes.jausiers@gmail.com



LES PETITS PLUS

Quartier Clubières - 04600 SAINT AUBAN
☎ 04.92.64.25.21 / plus04@orange.fr



POMME D'API

La Trinque d'Isnard Appt N°65 - 04100 MANOSQUE
☎ 04.92.87.23.76 (tel + fax) / pommedapi@bbox.fr



LA RUCHE

Maison de l'Enfance - Quartier du Barri - 04140 SEYNE LES ALPES
☎ 04.92.35.19.96 / laruche.creche@gmail.com



LES CANAILLOUS

4 Place du Pôle Enfance - 04290 VOLONNE
☎ 04.92.62.67.60 (tel + fax) / creche-canailous@orange.fr



LE JARDIN ENCHANTE

Le Château des Sieyes - Av. Georges Pompidou - La Sèbe - 04000 DIGNE-LES-BAINS
☎ 04.92.32.03.94 (tel) / lejardin-enchante@orange.fr



LA MAISON DE LA FAMILLE DES AHP

Crèche Multi-accueil « La Maisonnée »
HLM Les Augiers - 04000 DIGNE-LES-BAINS
☎ 04.92.32.08.04 / secretariat_mdf@orange.fr / creche_la_maisonnee@orange.fr

LES LUTINS CERESTAINS

École de Cereste- Bd Victor Hugo - 04280 CERESTE
leslutinscerestains@gmail.com

Association Familiale d'ALLOS

C/o BARRE – BESNARD Sylvie
N°122 Impasse des Genets - Chalet Les Clarines - 04260 ALLOS
☎ 04.92.83.06.47



Point Rencontre

11 Place du Commerce - 04160 CHÂTEAU ARNOUX
☎ 04.92.64.38.05 / secretariat@pointrencontre04.fr



AFTC 04-05

C/o Gem ma vie - Espace Mirabeau Hall E - 04100 MANOSQUE



Association Familiale des AUGIERS

Centre Desmichels – Boulevard Martin Bret - 04000 DIGNE-LES-BAINS
☎ 04.92.34.71.10 / 06.72.93.75.92 / afa.augiers04@gmail.com

Association Familiale des AHP

C/o UDAF 04

Le Florilège - 39 Bd Victor Hugo - 04000 DIGNE-LES-BAINS

**La Maison de la Famille en Pays de Forcalquier**

Place Saint Michel - 04300 FORCALQUIER

☎ 04.92.75.38.03 / maisondelafamilleforcalquier@proton.me

**CŒUR LAVANDE**

La Pitchounette – 7 rue de Provence - 04000 DIGNE LES BAINS

☎ 04.92.36.15.11 / association@coeurlavande.fr

FÉDÉRATIONS**ALPE**

4 place du commerce - 04160 CHÂTEAU-ARNOUX

☎ 04.92.34.52.97 (tel+fax) / acepp04@asso-alpe.fr

**FDADMR**

4 Avenue Demontzey - 04000 DIGNE-LES-BAINS

☎ 04.92.34.07.75 / federation.admr04@orange.fr

GROUPEMENTS FAMILIAUX ASSOCIÉS**Unafam 04**

Maison de la famille - Place St Michel - 04300 FORCALQUIER

☎ 04.92.72.53.36 / 07.67.18.66.88 / 04@unafam.org

UNIS POUR LES FAMILLES

UN GRAND MERCI À TOUS LES
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS
QUI S'ENGAGENT, AU QUOTIDIEN, AU SEIN DE L'UDAF 04,
DANS LES DIFFÉRENTES ACTIONS ET
MANIFESTATIONS PORTÉES
POUR ET DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



Union Départementale des Associations
Familiales des Alpes-de-Haute-Provence

39, Boulevard Victor Hugo
04 000 Digne-les-Bains
Tél: 04 92 30 57 10 / Fax: 04 92 30 57 14
Email : institution@udaf04.fr
ou pjm@udaf04.fr (service protection juridique)

 www.facebook.com/udaf04

⇒ www.udaf04.fr